

ÉCONOMIE

Tassé

514 879-2100

Des placements sûrs
qui rapportent beaucoupTassé & Associés, Limitée
Valeurs mobilières

Depuis 1967

LE DEVOIR, LES SAMEDI 23 ET DIMANCHE 24 JUILLET 1994

PERSPECTIVES

Retour à Bretton Woods?

JEAN CHARTIER
LE DEVOIR

L'accord de Bretton Woods, qui a mis en place un nouveau système monétaire international, fut négocié voici 50 ans cette semaine. L'architecte de cet accord, John Maynard Keynes, visait la stabilité des monnaies, ce qui a régi l'économie mondiale pendant les 25 années suivantes, assurant du même coup la prospérité du Canada.

L'économie a connu une croissance extraordinaire durant toute la durée des accords de Bretton Woods, de 1944 à 1970. Puis, le système de Keynes a été aboli par le président Nixon, celui-ci stoppant la convertibilité en or du dollar américain. Les monnaies se sont mises à fluctuer librement les unes vis-à-vis des autres. Depuis cette décision historique, l'économie canadienne a traversé 25 ans de difficultés économiques et monétaires.

L'ordre monétaire mondial a été complètement chambardé depuis 1970 par de brusques fluctuations. Le dollar américain ne vaut plus que 40 % de ce qu'il valait en 1970 par rapport au mark et au yen et il est à nouveau malmené cet été. Le Canada est une autre victime, en plus mauvais état encore, de la mise au rancart de l'accord défendu par John Keynes et Harry White pour les gouvernements britannique et américain de 1941 et 1944.

Au lendemain de la Première Guerre mondiale, de vastes perturbations monétaires s'étaient manifestées, rappelle l'historien économique Gilles Dostaler, et Keynes tenait à éviter que cela ne se répète après la Deuxième Guerre mondiale. Il eut gain de cause en 1944 sur la plupart des points qu'il défendait et les économies occidentales ont prospéré pendant les 25 ans qui ont suivi.

Lorsque l'accord de Bretton Woods s'est effondré en 1970, un système monétaire privé a pris sa place, qu'on a nommé le marché des eurodollars. Dès lors, on a relégué Keynes aux boules à mites et celui dont les thèses ont triomphé fut le monétariste Milton Friedman, le principal critique de Keynes.

L'économiste britannique avait travaillé pour le Trésor britannique dans les années 20 et il cherchait la stabilité des prix internes et externes. Il avait publié *La réforme monétaire* en 1923 et, pendant la Deuxième Guerre mondiale, il devint conseiller de Churchill. Keynes était devenu incontournable.

Mais en 1970 survint un déplacement de priorité sur le plan macroéconomique: de la lutte au chômage, on passa à la lutte à l'inflation. Friedman prétendait qu'on réglerait l'inflation et ensuite le chômage. 25 ans plus tard, on en est encore à s'attaquer à l'inflation.

Le dollar canadien miné

Le bouleversement des monnaies a miné le dollar et l'économie canadiennes. On peut même dire que l'économie du Canada a vécu son âge d'or lorsque le taux de change était fixe et qu'elle est misérable depuis les années 70. Pendant cinq ans, John Crow a cherché à enrayer l'érosion du dollar canadien mais cela a été réduit à néant depuis le début de l'année. Le dollar canadien a perdu sept cents depuis les premières déclarations de Paul Martin à ce sujet, lorsqu'il a promis des taux canadiens inférieurs aux taux d'intérêt américains, avant le dépôt de son budget.

Si on prend un certain recul, on constate que le dollar canadien fut fixé à 92,5 cents US de 1962 à 1970; il est devenu la première monnaie à flotter vis-à-vis du dollar américain en juin 1970. Puis, en août 1971, Nixon a mis fin à la convertibilité du dollar US en or. Les accords de Bretton Woods ont cessé d'avoir force de loi. La loi de la jungle allait prévaloir.

Avec la disparition des règles de Bretton Woods est apparu un abaissement de la discipline budgétaire. Quand les taux de change étaient fixes, les pays ne pouvaient pas être indisciplinés car les banques centrales devaient défendre leur monnaie, fait remarquer Rodrigue Tremblay, professeur de finances internationales. Dans les années 70, tout cela fut bouleversé.

Les gros déficits ont commencé en 1974. Cette année-là, le dollar canadien atteignit 1,04 \$ US. En 1976, il a touché à nouveau ce sommet. Depuis, il est en chute. Les États-Unis sont affectés par la même problématique que le Canada. Les déficits budgétaires menacent les deux monnaies. Le dollar canadien est tombé à 69 cents US à la fin du règne Trudeau, puis il a rebondi à 89 cents et demie en 1991, son plus récent sommet. Mais dans la traînée du budget Martin, le dollar canadien a touché le niveau déprimant des 71 cents US.

En fait, le Canada semblait voué à un brillant avenir économique durant toute la période où les accords de Bretton Woods ont été en vigueur. Et, depuis leur mise au rancart, il est en déconfiture. Les fluctuations dans les monnaies ont miné la situation canadienne. Rodrigue Tremblay pense qu'on reviendra à des taux de change fixes d'ici une dizaine d'années, à la suite d'une nouvelle crise monétaire majeure et brutale. On constate un manque de coordination des banques centrales en même temps qu'une accumulation des dettes publiques et cela mènera à une exigence de discipline monétaire. En raison de l'abandon des accords de Bretton Woods, le FMI, créé en 1947 par 39 pays, a changé sa vocation. Il a cessé d'être le policier de la fixité des taux de change. On se demande s'il ne s'agit pas d'une institution qui a survécu à son utilité antérieure. En tout cas, l'an 2000 réclame un nouveau Bretton Woods.

Dans notre édition de lundi: un texte sur les efforts d'un groupe privé américain dirigé par l'ancien président de la Réserve fédérale, Paul Volker, pour remettre sur pied le système de Bretton Woods.

TÉLÉCOMMUNICATIONS

Rogers brandit des millions devant le CRTC

La société promet d'investir 102 millions \$ dans le service de câblodistribution si on approuve son projet d'achat de Maclean Hunter

Toronto (PC) — Dans un ensemble d'avantages, le plus important jamais proposé au CRTC, Rogers Communications promet notamment de dépenser 102 millions \$ pour améliorer le service de câble et financer des groupes culturels s'il obtient l'approbation des organismes de réglementation pour sa prise de contrôle de Maclean Hunter.

Les villes ontariennes — se réaliseront seulement si la Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) approuve le rachat de Maclean Hunter par Rogers au coût de 3,1 milliards \$. Phil Lind, vice-président de Rogers Communications, a expliqué hier que ces projets sont nécessaires pour satisfaire l'une des exigences du CRTC: la transaction sert-elle l'intérêt du public?

«Nous croyons que nous devons (faire cela), dit Lind. La commission a encouragé depuis des années les requérants à offrir un petit quelque chose de plus: quelque chose qu'ils ne feraient pas dans un contexte d'affaires normal, quelque chose qui va aider le système de radiodiffusion canadien.»

Ces projets vont de l'achat d'équipement à une nou-

velle programmation pour les abonnés de Rogers en passant par une contribution de 50 000 \$ pour la recherche sur les Noirs canadiens à Halifax — la seule communauté hors de l'Ontario à figurer sur la liste de Rogers.

Mais un groupe de pression national critique la façon dont Rogers présente sa demande. «Je suis persuadé que vous avez affaire à un monopole très sophistiqué qui cherche à acheter la commission», soutient Ian Morrison, porte-parole des Amis de la radiodiffusion canadienne.

Le groupe a écrit au président du CRTC, Keith Spicer, pour lui dire que son approbation de la transaction entraînera une concentration excessive dans une seule compagnie, laquelle aura ensuite une «emprise extraordinaire» sur la télévision câblée de langue anglaise.

La compagnie torontoise MacLean Hunter, qui publie des journaux et des magazines et offre des services de câble, a consenti à la transaction après s'y être d'abord opposé plus tôt cette année.

Les audiences du CRTC doivent recommencer à la fin de septembre.

Selon M. Lind, l'approbation de la transaction consti-

tuerait un «moment décisif» pour l'industrie de la câblodistribution et paverait la voie à une autoroute de l'information canadienne. L'industrie canadienne doit être assez imposante pour faire face à la «concurrence menaçante» des satellites et des câblodistributeurs américains, plaide le vice-président de Rogers.

Il reconnaît que la prise de contrôle et l'échange de capitaux avec la compagnie Shaw Communications d'Edmonton fera de Rogers le plus important câblodistributeur du pays et créerait une nouvelle société avec des revenus annuels estimés à 3 milliards \$. Mais il souligne que Rogers devra toujours affronter la concurrence, en particulier les compagnies de téléphone qui tentent aussi de construire une autoroute de l'information.

Avec l'arrivée de nouveaux géants des médias dans le monde, il est important que le Canada ait au moins une compagnie média intégrée de l'envergure et de la taille des compagnies internationales. Le Canada fait face à des défis extraordinaires dans le domaine des communications. Nous avons une occasion de renforcer l'expression culturelle, de créer une société engagée à divertir les Canadiens et à développer une technologie canadienne», a conclu M. Lind.

Verdict de la FMO

Les actionnaires minoritaires d'Asbestos interjettent appel

«Une décision politique, truffée d'erreurs et d'inexactitudes», d'après leur avocat

GÉRARD BÉRUBÉ
LE DEVOIR

La décision de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario de ne pas reconnaître la responsabilité légale du gouvernement québécois envers les actionnaires minoritaires d'Asbestos sera portée en appel. Qualifiée de «mauvais jugement», le verdict ne passerait pas, ainsi, le test d'une analyse le moins sérieuse. «Il s'agit d'une décision politique, truffée d'erreurs et d'inexactitudes», a résumé l'avocat représentant les intérêts des petits actionnaires d'Asbestos.

«C'est simple! Chaque page du document de 75 pages contient au moins une erreur. Il y en a tellement qu'on ne peut faire autrement que d'interjeter appel», a ajouté André Blanchet, du cabinet Jolin, Fournier, Morisset.

La CVMO a blâmé le gouvernement du Québec d'avoir adopté un comportement «abusif» à l'endroit des actionnaires minoritaires dans cette longue saga de la nationalisation de l'amiante, annoncée en 1981 mais complétée en 1986. L'organisme a conclu à l'abus mais se refuse à approuver cette transaction à une offre de prise de contrôle au sens de la Loi sur les valeurs mobilières de l'Ontario telle qu'elle se lisait à l'époque. Surtout, elle n'y voit aucune connotation ontarienne, «puisque'il n'y a pas suffisamment de lien entre la transaction et l'Ontario».

«On dirait que la CVMO a tout fait ce qu'elle pouvait pour arriver à cette conclusion», réplique M. Blanchet. Elle n'a pas tenu compte des jugements antérieurs des tribunaux ontariens en regard de sa juridiction.

L'avocat représentant des actionnaires minoritaires parle d'une décision purement politique en cette période où les



PHOTO ARCHIVES

enjeux électoraux sont cruciaux. La nationalisation de l'amiante a été amorcée en 1981 sous la gouverne du Parti québécois et la maîtrise d'œuvre de Jacques Parizeau, alors ministre des Finances. Malgré des promesses en ce sens, soit-disant formulées par le gouvernement Lévesque, les actionnaires minoritaires n'ont rien reçu de la transaction, l'acquéreur se limitant à l'achat indirect, par l'entremise d'une filiale canadienne de General Dynamics, d'un bloc de 54,6 % dans Asbestos pour une contrepartie évaluée à 88 \$ l'action. Ils réclament un traitement équitable et arguent que le gouvernement aurait dû étendre l'offre à l'ensemble des actionnaires en vertu des dispositions de la loi. L'enjeu: quelque 180 millions \$, en dollars d'aujourd'hui.

En plus de porter la décision de la

CVMO en appel, les conseillers juridiques des actionnaires minoritaires d'Asbestos vont tenter d'accélérer le processus d'appel déclenché par le gouvernement québécois, contestant un jugement favorable de la Cour d'appel venant obliger la Commission des valeurs mobilières du Québec, qui refusait jusque-là d'entendre sur le fond les plaignants, à tenir une audience publique sur le traitement qui leur a été réservé.

«Nous regardons également la possibilité de recourir aux dispositions de l'article 241 de la Loi sur les sociétés par action», a renchéri M. Blanchet.

«Un recours de cette nature est toutefois soumis à un délai de prescription. Or, la décision, rendue cette semaine par la Cour d'appel qui rejette les objections soulevées par la SNA pour motiver son refus de rendre public le contrat de vente de ses filiales à Mazarin, peut nous permettre de mettre la mains sur ce contrat et voir s'il y a eu autre oppression. Le cas échéant, nous ferions alors face à un processus continu d'oppression depuis 1981, éliminant ainsi la contrainte de la prescription.»

Après avoir injecté pas moins de 500 millions \$ dans l'industrie de l'amiante depuis 1978, le gouvernement québécois a cédé, en 1992, ces éléments d'actif, réunis dans la Société nationale de l'amiante (SNA), à la minière Mazarin pour... 34 millions \$, dont seulement deux millions \$ payés comptant. En retour, Mazarin a empoché 20 millions \$ du dividende accumulé au sein des deux entreprises formant la SNA, peut convoiter 20 millions \$ additionnels présents dans les surplus de caisse de retraite, en plus de bénéficier de revenus annuels nets de près de 15 millions \$.

André Blanchet est catégorique: «Nous allons de l'avant!»

CN: les négociations sont dans l'impasse

LE DEVOIR

Après dix jours d'intenses négociations, les pourparlers entre le CN et les représentants des TCA ont été ajournés hier sans que le conciliateur fédéral nommé dans le dossier ne puisse rapprocher les parties sur les principaux enjeux de l'actuelle ronde de renouvellement des conventions collectives. Le recours à la grève sera donc soumis au vote de 11 700 des 20 000 membres du syndicat.

«Le CN nous demande de renoncer à nos conditions, déjà négociées, reliées à la sécurité d'emploi alors qu'il va de l'avant avec son programme de compression de l'effectif impliquant l'élimination, au Canada, de 10 000 emplois additionnels d'ici 1995 (1000 aux États-Unis. Or,

l'existence de ces mesures de protection n'a pourtant pas empêché le CN de réduire sa force de travail de 20 000 personnes entre 1985 et 1992», a souligné le porte-parole des TCA, Gary Fane.

Selon la partie syndicale, l'échec de l'actuelle ronde de négociations repose sur le refus de l'employeur de discuter du dossier des installations de réparation à Montréal.

«En septembre dernier, et fort d'un arrêté en conseil, le CN a regroupé ses installations: parmi les plus anciennes et les plus importantes du réseau: sous une nouvelle filiale détenue à part entière.

Les travailleurs perdaient ainsi, selon les prétentions du CN, tous leurs droits acquis d'un seul coup», a ajouté le représentant syndical. Cette transaction a été suivie

d'une action déposée en cour et devant le tribunal fédéral des relations de travail.

Le CN aurait également refusé, toujours de sources syndicales, d'examiner les propositions mises sur la table par la partie syndicale visant à protéger les employés contre d'éventuelles liquidations d'une partie de l'exploitation du l'entreprise.

«Le CN a déjà annoncé vouloir se départir de 85% de ses lignes ferroviaires au Québec. Et l'échec des négociations de fusion entre le CN et le CP, combiné à l'offre de CP Rail d'acheter l'exploitation du CN (à l'est de Thunder Bay) ont eu une influence certaine durant les derniers jours de négociations.»

Il est prévu que l'actuel processus de conciliation prendra fin le 29 août.

Le gaz naturel, c'est le choix affaires.

Pour chauffer, de plus en plus d'entreprises choisissent l'énergie de l'économie.

Composez le 1 800 567-1313



Gaz Métropolitain

ÉCONOMIE

LES ARTISANS DE LA PUB

De la caméra à l'ordinateur

Jacques Fournier, réalisateur publicitaire et amateur d'effets spéciaux

XXM	TSE-300	DOW JONES	S CAN	OR
+3,82	+3,57	+2,59	+0,07	+0,80
1952,19	4176,16	3735,04	72,64	384,90

LA SEMAINE ÉCONOMIQUE

CANADA

Hausse des ventes au détail

Les ventes au détail ont grimpé de 1% entre avril et mai pour atteindre 17,1 milliards\$. Il s'agissait de la sixième progression mensuelle au cours des sept derniers mois. Au Québec, les ventes au détail ont augmenté de 2,9% entre les deux mois de comparaison.

Quatrième baisse du taux d'escompte

Quatrième baisse du taux d'escompte en autant de semaines, la Banque du Canada a ramené, mardi, son taux directeur à 6,11%, une baisse de 37 centièmes sur la semaine.

Premier déficit commercial depuis 1991

Le Canada a encaissé, en mai, son premier déficit commercial depuis novembre 1991. Les importations ont atteint un nouveau record de 17 milliards\$ tandis que les exportations chutaient à 16,7 milliards\$ pour ainsi aboutir à un déficit de 316 millions\$. En avril le Canada avait affiché un surplus de 1,1 milliard\$ à ce chapitre.

Croissance plus lente de l'indice composite

L'indice précurseur a pointé, en juin, en direction d'un ralentissement économique. Ce composite, qui permet de mesurer l'évolution de l'activité économique à venir, a progressé de 0,5%, à un rythme plus lent que le 0,9% observé le mois précédent. C'est le plus faible taux de croissance de l'indice enregistré depuis septembre 1993.

Hausse des livraisons manufacturières

Les expéditions de produits manufacturés ont connu une nouvelle hausse en mai, signe supplémentaire d'une certaine reprise de l'économie. Les expéditions ont augmenté de 1,5% à 28,3 milliards\$, en données désaisonnalisées, après une croissance marquée en mars et avril. En mai, 15 des 22 grands secteurs manufacturiers ont enregistré une hausse de leurs expéditions.

ÉTATS-UNIS

Recul des mises en chantier

La hausse des taux d'intérêt s'est faite sentir sur les mises en chantier, qui ont chuté de 9,8% en juin pour totaliser 1,35 million d'unités en rythme annuel désaisonnalisé. Pour l'ensemble du semestre, elles s'inscrivent toutefois en hausse de 17,8% par rapport au semestre correspondant de 1993.

Accroissement du déficit commercial

Le déficit commercial américain s'est accru de 7,6% à 9,17 milliards\$ US en mai, contre 8,53 milliards le mois précédent. Ce nouveau déficit a été imputé aux importations qui ont progressé de 1,2% pour atteindre un record de 65,45 milliards\$ US.

Un récent message télévisé pour la Labatt Bleue Dry montre brièvement une piscine gigantesque dans un décor de rêve. Mais la piscine n'existe pas, du moins pas ailleurs que dans l'ordinateur qui a servi à mêler des images filmées à des images de synthèse.

Les progrès technologiques excitent l'imagination des créatifs publicitaires, qui réclament de plus en plus souvent des effets spéciaux dans les messages. Et lorsqu'une simple caméra ne suffit pas à donner vie à un message, on fait souvent appel au réalisateur Jacques Fournier, qui s'est presque fait une spécialité des trucages en tous genres.

La Bleue Dry, c'est lui. L'épaulard dans l'aquarium, pour Loto-Québec, encore lui. Le message «Polyglotte» pour Bell, message dans lequel un interlocuteur change plusieurs fois de visage, toujours lui. Ce dernier message lui a d'ailleurs valu de recevoir le prix du réalisateur de l'année lors du dernier concours du Publicité-Club de Montréal.

Jacques Fournier a la chance de pratiquer le métier dont il a toujours rêvé. «Dès que j'ai eu treize ans, raconte-t-il, j'ai su exactement ce que j'allais faire plus tard: je voulais devenir réalisateur de messages publicitaires.»

Pourtant, dans les années 1970, la plupart des jeunes intéressés par la réalisation lorgnaient plutôt du côté de Radio-Canada ou de l'Office national du film. Mais Four-

nier a senti, dans la production publicitaire, un marché encore peu occupé et promis à une belle expansion. Il a donc fondé, avec plusieurs associés, la maison de production La Fabrique d'images.

«Nous sommes partis avec très peu de moyens, en ayant du front tout autour de la tête, raconte Jacques Fournier. Mon principal associé, Denis Martel, promettait Mars à nos clients et moi, j'essayais de leur livrer la lune.»

La Fabrique est aujourd'hui l'une des principales maisons québécoises de production publicitaire, avec un chiffre d'affaires d'environ 12 millions \$. Plusieurs autres entreprises sont venues se greffer autour, notamment Buzz, une maison de post-production.

C'est dans l'antre de Buzz, au sous-sol des bureaux de La Fabrique, rue Sherbrooke, que sont générés la plupart des effets spéciaux. Buzz est équipée de huit ordinateurs Silicon Graphics, qui servent notamment à exploiter le logiciel Creative Environment de Softimage.

«Les effets spéciaux ne sont plus ce qu'ils étaient, explique Jacques Fournier. Il y a quelques années, il s'agissait surtout de créer des éclairs et des arcs électriques. Aujourd'hui, c'est devenu l'art de créer un monde merveilleux en combinant des éléments réalistes.»

Près de la moitié des messages que tourne Jacques Fournier comportent des effets spéciaux. Mais l'utilisation de la technologie n'est pas son seul plaisir de réalisateur. Il aime aussi beaucoup la direction d'acteurs, particulièrement dans les messages humoristiques. Un de ses messages pour PFK (dans lequel Martin Drainville déclençait une alarme d'incendie en approchant du détecteur de fumée une aile de poulet piquante) avait d'ailleurs remporté un Lion

d'argent au festival du film publicitaire de Cannes.

Pour Jacques Fournier, la publicité n'est certainement pas un «deuxième choix», alimentaire, après la fiction (même s'il a réalisé récemment un court-métrage). «On pense souvent que la production publicitaire doit respecter des contraintes très pesantes, dit-il. Mais la fiction aussi a ses contraintes, de budget notamment.»

«La production publicitaire ne permet peut-être pas d'atteindre de grandes profondeurs dans l'expression artistique. Mais elle me donne l'occasion d'aborder des sujets très divers, dans des conditions d'efficacité de tournage maximale, et avec l'objectif stimulant de communiquer clairement à beaucoup de gens une information, une impression ou une émotion.»



Patrick Pierra

LES 10 ÉMISSIONS LES PLUS REGARDÉES SEMAINE DU 4 AU 10 JUILLET 1994

1	Cinéma du dimanche	TVA	dimanche	811 000
2	Cinéma du mardi	TVA	mardi	767 000
3	Ciné-extra	TVA	samedi	587 000
4	Mr Bean	R-C	mardi	572 000
5	Le Point	R-C	samedi	552 000
6	Cinéma du mercredi	TVA	mercredi	545 000
7	Surprise sur prise	R-C	dimanche	466 000
8	Téléjournal	R-C	moyenne	459 000
9	Sous le signe...	TVA	moyenne	439 000
10	Ciné-extra	TVA	samedi	419 000

Source: Nielsen



Une piscine «synthétique» apparaît dans un message pour la Labatt Bleue Dry. C'est Jacques Fournier, l'un des fondateurs de La Fabrique d'images, qui l'a «creusée» dans son ordinateur.



MAISON D'ÉDITION QUÉBÉCOISE
recherche

RESPONSABLE DE PROJET SCOLAIRE, (secondaire et/ou collégial)

Prière d'adresser votre curriculum vitae au:
DOSSIER 1539
Le Devoir, C.P. 6033, succ. Place d'Armes
Montréal, H2Y 3S6

◆ CARRIÈRES ET PROFESSIONS ◆

HUDON, GENDRON, HARRIS, THOMAS

(société en nom collectif)

AVOCAT

HUDON, GENDRON, HARRIS, THOMAS est à la recherche d'un avocat pour se joindre à son équipe de financement corporatif et immobilier.

Le candidat recherché est bilingue et devra, en outre, avoir entre trois et cinq années d'expérience dans les domaines mentionnés ci-dessus.

Les personnes intéressées à poser leur candidature sont priées de faire parvenir leur curriculum vitae avant le 19 août 1994 à l'adresse suivante:

Me Constantine Troulis
HUDON, GENDRON, HARRIS, THOMAS
630, boulevard René-Lévesque Ouest
27e étage
Montréal (Québec)
H3B 1S6

Toute offre de service sera traitée confidentiellement.

Montréal Trustco accuse une perte de 232 millions

PRESSE CANADIENNE

Montréal Trustco a enregistré une perte nette de 232 millions\$ pour le semestre clos le 30 juin 1994, comparativement à une perte de 22 millions\$ pour la même période de l'exercice précédent, suite à l'acquisition du Montréal Trust par la Banque Scotia, au coût de 277 millions\$. Si ces charges n'avaient pas été prises en compte, la société aurait enregistré un bénéfice net de 45 millions\$, écrit-on dans un communiqué.

L'amélioration sensible du bénéfice net en regard de l'exercice précédent, avant l'imputation des charges exceptionnelles, est attribuable principalement à une augmentation de l'actif de 4,8 milliards\$ résultant de l'achat de prêts hypothécaires et de prêts à la Banque Scotia, estime-t-on.

Ces éléments d'actif ont été financés par l'émission d'actions privilégiées achetées par la banque, par suite de la restructuration du capital du Montréal Trust. Les charges exceptionnelles de 277 millions\$ (après impôts) englobent des ajustements apportés au bilan du Montréal Trust et la comptabilisation de frais liés à la restructuration.

Démission surprise du président de Minerais Lac

Aux prises à une tentative de prise de contrôle hostile de 2 milliard\$, menée par le petite mine de Vancouver Royal Oak, le président du conseil, et chef de la direction de Minerais Lac, Peter A. Allen, a préféré démissionner de son poste.

M. Allen a justifié son geste surprise par une volonté de voir l'issue de l'OPA lancée par Royal Oak être déterminée par des facteurs rationnels et économiques, sans que les personnalités des dirigeants ne viennent dévier l'attention des actionnaires.

«L'offre (déposée par Royal Oak) n'est pas valable pour nos actionnaires. J'ai pris cette décision parce qu'il me fallait faire tout en mon pouvoir pour empêcher que l'actif de Minerais Lac ne soit dilué par ceux de Royal Oak», a déclaré M. Allen.

Dans son offensive, Royal Oak a déclaré que la croissance de Minerais Lac était paralysée par une haute direction «endormie».

Nouvelle entente entre Northern Telecom et Lagardère

Northern Telecom et Lagardère Groupe ont conclu une nouvelle entente venant consolider leur association «après deux années de coopération fructueuse».

«L'entente va dans le sens de l'alliance stratégique de juillet 1992 et prévoit une participation égale des deux sociétés dans leur filiale conjointe, Matra Communication», a précisé Northern Telecom, dans son communiqué.

Cette entente témoigne des réalisations techniques et commerciales de l'alliance au cours des deux dernières années, notamment dans le domaine des systèmes de communications cellulaires. Nortel-Matra Cellular, coentreprise de Northern et de Matra, fournira l'équipement destiné aux marchés obtenus en Grande-Bretagne et en Tunisie, ainsi qu'à celui de 100 millions \$ US conclu récemment à Taiwan.

Northern précise, de plus, qu'elle investira quelque 140 millions \$ US dans le développement de matra Communication et de Nortel matra Cellular. Elle convertira également une débenture échangeable d'une valeur approximative de 150 millions \$ US.

POSTE DE PROFESSEUR OU DE PROFESSEURE EN LINGUISTIQUE INFORMATIQUE

Le Département de langues et linguistique de la Faculté des lettres de l'Université Laval ouvre un concours pour un poste de professeur ou de professeure en linguistique informatique. Poste à temps complet. Conditions d'engagement et traitement selon la convention collective en vigueur entre l'Université Laval et le Syndicat des professeurs et professeures de l'Université Laval. Le poste devra être pourvu le 31 décembre 1994.

DESCRIPTION DU POSTE

Enseignement de cours au 1^{er} et aux 2^e et 3^e cycles en linguistique informatique et, le cas échéant, dans une autre discipline de la linguistique: systèmes d'exploitation; logiciels de base; algorithmique; stockage, organisation et traitement de l'information; gestion et exploitation de l'information textuelle; introduction à l'intelligence artificielle; notions formelles (langages, grammaires, réseaux et automates); analyseurs et générateurs; langages de programmation. Recherche et encadrement d'étudiants, étudiantes de 2^e et 3^e cycles dans le domaine. Supervision d'activités et contribution au développement du domaine.

DIPLÔME REQUIS:

Doctorat en linguistique, avec spécialisation en linguistique informatique.

QUALIFICATIONS GÉNÉRALES:

Expérience de l'enseignement de la linguistique informatique au niveau universitaire. Expérience de la recherche universitaire subventionnée. Dossier de publications, connaissances de langages de programmation, aptitudes au travail en équipe et capacité d'établir des contacts avec le milieu informatique. Excellente connaissance du français.

Les candidatures seront traitées dans la plus stricte confidentialité et devront être reçues au plus tard le 30 septembre 1994. Les personnes intéressées devront faire parvenir un curriculum vitae complet et à jour, un exemplaire des principales publications, ainsi que le nom et l'adresse de trois répondants, répondants et, le cas échéant, la liste des employeurs ou employeurs à l'adresse suivante:

Monsieur le Directeur
Département de langues et linguistique
Faculté des lettres - Université Laval
Sainte-Foy (Québec) Canada
G1K 7P4

Doyenne
des universités
canadiennes
et des universités
francophones
en Amérique,
l'Université Laval
appuie le progrès
et l'ouverture
de la société en
alliant formation
de qualité
et développement
du savoir.

UNIVERSITÉ
LAVAL

Faculté
des lettres

Département
de langues et linguistique

LE SAVOIR DU MONDE
PASSE PAR ICI

L'Université Laval applique un programme d'accès à l'égalité en emploi. En accord avec les exigences du ministère de l'Immigration du Canada, cette offre est destinée en priorité aux citoyennes et citoyens canadiens et aux résidents et résidentes permanents du Canada.

KPMG

Recherche de cadres

Veuillez soumettre votre candidature sous pli confidentiel à:

A.J. Martin, 800-200 Graham Avenue, Winnipeg (Manitoba) R3C 4M1. Téléphone (204) 957-2306 ou télécopieur (204) 943-4913; veuillez mentionner le n° de dossier 65191.

• ÉCONOMIE •

EN BREF

LES OEQ À 6,5 %

Le ministre des Finances du Québec, André Bourbeau, a annoncé que le taux d'intérêt des obligations d'épargne du Québec sera porté à 6,5% à compter du 1er août. Ce nouveau taux, en vigueur jusqu'au 31 octobre 1994, s'appliquera aux émissions effectuées depuis 1987. M. Bourbeau a expliqué que la majoration annoncée était effectuée pour tenir compte de la hausse des taux d'intérêt et du niveau de rendement observé sur le marché pour d'autres instruments d'épargne.

OMC: GENÈVE PRÉFÉRÉE À BONN

Genève (Reuter) — Le comité de mise sur pied de l'Organisation mondiale du commerce a préféré hier Genève à Bonn pour abriter le siège de ce nouvel organisme où siègeront dès l'année prochaine les représentants des 123 pays membres du GATT. Cette décision ne surprend pas dans la mesure où on avait officiellement annoncé en début de semaine que la grande majorité des membres du GATT (accord général sur les tarifs douaniers et le commerce) penchaient en faveur de Genève. Le GATT est basé à Genève depuis sa fondation, en 1948.

UNION EUROPÉENNE: L'INFLATION DEMEURE INCHANGÉE À 3,2 %

Bruxelles (Reuter) — L'inflation moyenne des pays de l'Union européenne (UE) s'est élevée à 3,2% (chiffre provisoire) en juin, inchangée depuis quatre mois, mais en repli de 0,1 point sur juin 1993, rapporte hier Eurostat. Par comparaison, l'inflation s'élevait à 2,5% aux États-Unis et à 0,7% au Japon.

EXCÉDENT BUDGÉTAIRE AUX É.-U. EN JUIN

Washington (AFP) — Les États-Unis ont enregistré un excédent budgétaire de 15,2 milliards \$ US en juin, contre un excédent de 11,1 milliards un an auparavant, a indiqué hier le Trésor américain. Les recettes du mois de juin ont atteint 138,12 milliards \$ US et les dépenses, 122,9 milliards. Les intérêts sur la dette fédérale se sont élevés à 53,3 milliards en juin et à 240,4 milliards depuis le début de l'année fiscale le 1er octobre dernier. L'administration Clinton a prévu un déficit de 220,1 milliards \$ US pour l'année fiscale en cours, contre 254,7 milliards l'année dernière.

AVENOR: PERTE DE 44,7 MILLIONS

Avenor a annoncé qu'au cours des six premiers mois de 1994, ses ventes ont été de 888,9 millions \$ et la perte de 44,7 millions, ou 68 cents par action. La perte des activités maintenues a été de 68,3 millions \$ ou 1,04 \$ par action. Pour cette même période en 1993, les ventes avaient été de 789 millions \$ et la perte des activités maintenues de 105,4 millions, ou 1,86 \$ par action. Le 15 juin dernier, Avenor a conclu la vente des activités de son secteur carton à Cartons St-Laurent, pour un produit brut de 247,5 millions \$.

Les journaux frappés par une hausse du prix du papier

FREDERIC TREMBLAY PRESSE CANADIENNE

La hausse des coûts du papier journal amorcée au début du mois en Amérique du Nord affectera de manière perceptible la marge bénéficiaire des journaux canadiens, aux prises avec des revenus publicitaires stagnants. C'est du moins l'avis des analystes financiers spécialisés dans le secteur des communications et des médias, joints hier par la Presse canadienne.

Les grands fabricants nord-américains de papier journal ont accru de 11% le prix de leur produit le 1er juillet dernier. La tonne métrique de papier journal se vend maintenant 440 \$ US, au lieu de 411 \$ US. Ces prix sont ceux offerts aux grands éditeurs et incluent l'escompte de 33% accordée aux meilleurs clients.

Déjà, les papeteries ont fait savoir qu'elles feraient part à la mi-août d'une nouvelle augmentation du prix du papier journal de 7%. Cette hausse sera effective en novembre. Le coût de la tonne de papier passerait alors à 471 \$ US la tonne.

« Cette nouvelle augmentation pourrait ne passer que partiellement », prend soin de souligner Benoît Dubé, analyste chez Valeurs mobilières Credifinance, une société de courtage torontoise, qui a également des bureaux à Montréal. En négociant fermement, les éditeurs pourraient réussir à faire plier quelque peu les papeteries en obtenant une hausse moins élevée, opine M. Dubé.

Un accroissement additionnel des prix est aussi prévu pour le début de 1995. L'importance de l'augmentation souhaitée par les papeteries devrait être du même ordre que la précédente (7%).

Ces hausses de prix viennent mettre un terme à quatre années de grâce pour les journaux nord-américains durant laquelle les compagnies de pâtes et papier ont vendu leur produit en subissant des pertes substantielles. Ce renversement de situation est attribuable à la baisse des stocks de papier journal aussi bien chez les fabricants que chez les éditeurs. De plus, l'industrie papetière nord-américaine, après d'importantes rationalisations, fonctionne maintenant à 98% de sa capacité, signale Benoît Dubé.

« La hausse des prix du papier journal va affecter beaucoup plus durement les journaux canadiens que leurs vis-à-vis américains », précise l'analyste financier. Ce point de vue est partagé par Normand Roy, analyste à la maison de courtage Lévesque Beaudin Geoffroy. « On a assisté à un décalage des ventes publicitaires dans les journaux américains, alors qu'au Canada, les rentrées publicitaires sont stagnantes », explique-t-il.

Avant même que la hausse des prix du papier journal

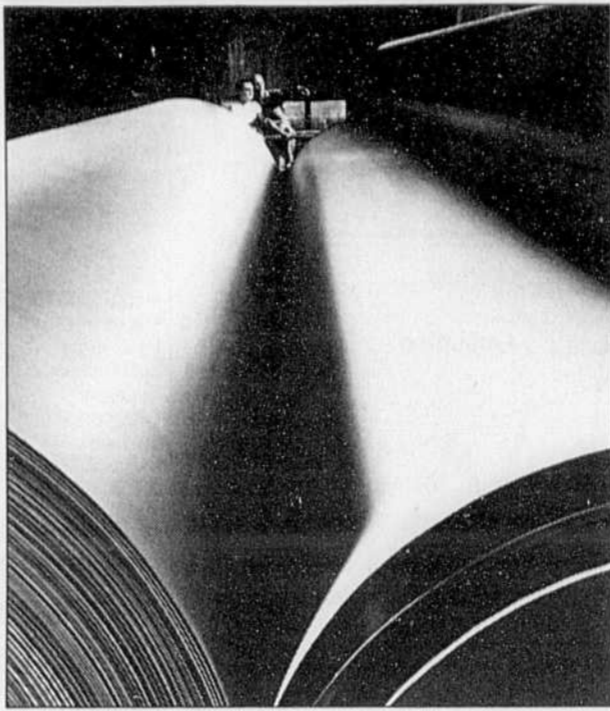


PHOTO ARCHIVES

entre en vigueur, les marges bénéficiaires des journaux étaient de quelque 20% aux États-Unis contre 12% au Canada, fait savoir M. Roy. Celui-ci ne croit pas cependant que le récent alourdissement de la facture du papier journal placera certains journaux canadiens en situation de pertes. « Ce n'est pas suffisant pour mettre les journaux dans le rouge. »

Benoît Dubé diffère d'avis. Il croit que la hausse du coût du papier journal pourra faire la différence entre des bénéfices ou des pertes pour certains journaux. D'une manière générale, le coût de l'approvisionnement en papier représente 20% des revenus d'un journal. Ce sont les salaires, représentant l'équivalent de 40% des revenus, qui constituent la plus lourde dépense. A ce chapitre, MM Dubé et Roy font remarquer que les grandes chaînes de journaux canadiens ont fait des efforts importants pour réduire leurs coûts, ce qui a d'ailleurs permis à plusieurs de renouer l'an dernier avec la rentabilité en dépit de revenus anémiques.

Les deux analystes financiers s'entendent pour dire que les revenus publicitaires des journaux au Canada devraient commencer à prendre du mieux à la fin de l'année, sinon au début de l'année prochaine.

ÉTATS - UNIS

Le travail à plein temps en voie de devenir l'exception?

New York (AP) — Même si la crise s'estompe, elle a laissé son empreinte dans les méthodes de travail aux États-Unis: les employeurs ont compris qu'il revient moins cher et qu'il est plus productif d'engager des salariés pour une mission ponctuelle ou de faire appel à des collaborations extérieures plutôt que d'avoir, à long terme, des effectifs pléthoriques.

Si bien qu'on estime désormais qu'aux États-Unis, le nombre des salariés qui travaillent à temps partiel ou au coup par coup représente un quart de la population active. Et cette catégorie de salariés progresse beaucoup plus vite que les autres.

Selon un cabinet de consultants, The Hay Group, dans un avenir relativement proche, un employé américain sur sept sera embauché à titre temporaire ou précaire. Le personnel d'une entreprise sera composé d'un « noyau dur » d'employés permanents, très qualifiés, et de salariés intermittents qui viendront prêter main-forte durant les périodes de forte activité ou pour des missions particulières. Cette formule s'avère en effet

beaucoup moins onéreuse pour les employeurs. Les collaborateurs extérieurs ou les salariés temporaires ne bénéficient pas toujours d'assurances-santé ou de régimes de retraite, ne réclament pas de poste de travail permanent et permettent de réduire les coûts administratifs.

En outre, les patrons ont remarqué que ces employés avaient tendance à travailler davantage que les autres, car ils ne passent guère de temps à papoter avec leurs collègues près de la machine à café, raconter leurs vacances à l'heure du déjeuner ou passer des coups de téléphone personnels. Ceux qui sont payés forfaitairement pour une mission donnée, par exemple, ont intérêt à la terminer le plus rapidement possible.

Et ces salariés d'un nouveau genre, qu'en pensent-ils? La plupart n'ont pas choisi cette formule mais s'y sont résignés, faute de trouver un emploi permanent. Beaucoup sont même obligés de travailler tantôt la nuit, tantôt le jour, pour parvenir à joindre les deux bouts. Comme cette ingénierie en informatique réduite à enchaîner tant bien que mal les missions chez

IBM, après y avoir passé 13 ans comme salariée à plein temps avant d'être licenciée dans le cadre de l'un des plans de restructuration.

De plus en plus, les jeunes diplômés, plutôt que d'être embauchés d'emblée par une entreprise, avec le risque d'erreur de part et d'autre que cela comporte, doivent faire leurs preuves au cours d'un contrat de quelques mois. « C'est une manière de sélectionner les meilleurs », souligne un consultant spécialiste dans les questions sociales. D'autres, plus rares, ont délibérément choisi cette formule pour avoir davantage de temps à consacrer à leur famille.

Et pour une fois, il semblerait que, contrairement à un adage connu aux États-Unis, ce qui est bon pour General Motors n'est pas bon pour l'Amérique. En effet, si les employeurs trouvent avantage à avoir un volant de main d'œuvre flexible, les ménages, eux, privés de revenus réguliers et de sécurité de l'emploi, consomment moins. « C'est un problème dans une économie en partie fondée sur la consommation », fait ressortir un économiste.

TRANSPORT AÉRIEN

Alitalia cherche des alliances et prépare sa privatisation

Rome (Reuter) — La compagnie aérienne italienne Alitalia qui émerge d'une grave crise financière entend multiplier les alliances avec les transporteurs étrangers et se préparer à sa privatisation, a déclaré son président Renato Rivero dans un entretien à l'agence Reuter.

La privatisation de la compagnie figure en tête des priorités de Renato Rivero, après le retour au bénéfice.

Il a toutefois jugé prématuré de fixer une date pour cette privatisation car la compagnie vient d'entamer son programme de restructuration et de réduction des charges.

Ce programme vise à la réalisation de quelque 700 milliards de livres (637 millions \$) d'économies sur trois ans et à une augmentation de 25% de la productivité.

Alitalia a multiplié par 20 ses pertes l'année dernière, les portant à 336,9 milliards de livres (306 millions \$), sous l'effet conjugué de la récession et d'une guerre des prix féroce.

Elle a encore perdu 190 milliards de livres (173 millions \$) au premier trimestre.

La direction a conclu début juillet un accord avec les syndicats prévoyant la suppression de 1570 emplois par des départs volontaires, soit bien moins que son objectif initial de 4000 suppressions sur deux ans.

Renato Rivero a indiqué qu'il ne pouvait cependant exclure des suppressions de postes supplémentaires.

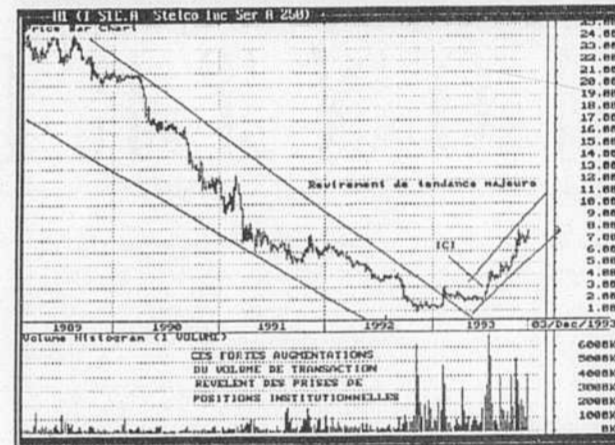
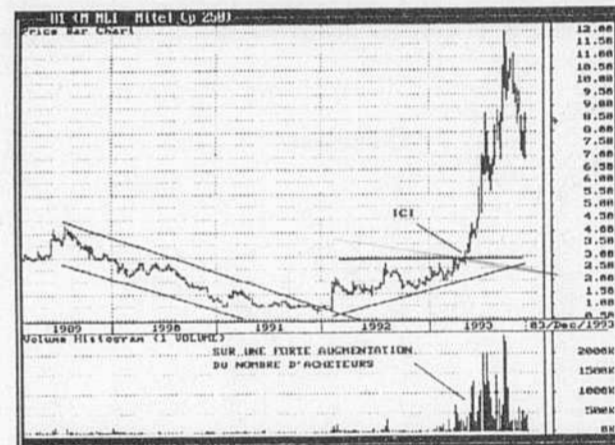
En dépit des difficultés financières d'Alitalia, son président entend préserver sa vocation mondiale par le biais d'alliance comme celle nouée au printemps avec l'américain Continental Airlines.

Des discussions sont en cours, a-t-il déclaré sans dévoiler le nom des partenaires potentiels.

Enfin, le président d'Alitalia a affirmé que le montant de la future recapitalisation de la compagnie n'avait pas été arrêté mais que le chiffre de 1500 milliards de livres (1,4 milliard \$) paraissait « raisonnable ».

Il a toutefois souligné que l'opération n'interviendrait qu'une fois que le programme de reorganisation aurait commencé à porter ses fruits.

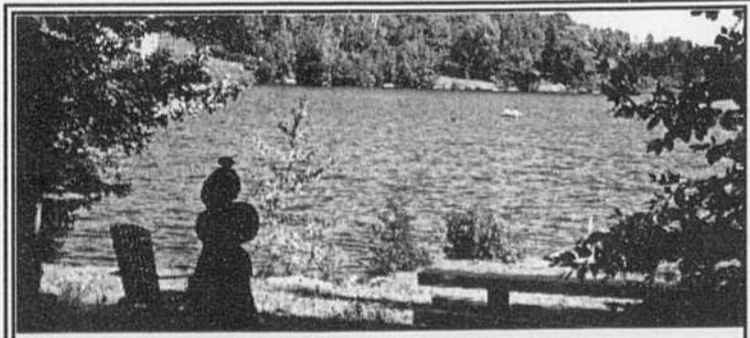
AVEZ-vous acheté ces titres aux endroits indiqués.



Demandez notre vidéocassette gratuite. Un enregistrement de 2h25 incluant un cours d'analyse de 36 minutes. DECISION-PLUS (514) 392-1366



RÉSIDENCES DE PRESTIGE 985-3322



Site exceptionnel / Ste-Adèle

Domaine privé au bord du Lac Rond, 185 pi. d'accès au lac. Terrain de 63.500 pi. ca., allée privée. Maison en stat. non-visible de la rue et du lac. Situé en plein coeur d'un boisé magnifique. Maison avec beaucoup de cachet, grande chambre, vue sur le lac.

Re/Max Outremont Inc. 595 000 \$

YVES DUFRESNE 271-2131



Rivière-du-Loup

Superbe résidence, site exceptionnel, possibilité de financement et d'échange. C'est à voir!

Jean-Claude Bourdeau

Century 21 Satisfaction Inc., courtier agréé 418-862-3533



CANTONS DE L'EST

Sortie 88 de l'autoroute. Domaine 15 arpents boisés, lac artificiel, maison style ranch, const. récente.

La paix dans la nature!

Nicole Gamache (514) 777-4550 Re/Max professionnel inc.



ST-ÉDOUARD DE NAPIERVILLE

À 20 min. de MtL, magnifique maison comprenant 4 c.c., 3 foyers, asp. central, surface habitable de 3 200 pi ca. plus r-d-c semi-fini. Bachelor attenant. Grand terrain paysager de 52 000 pi ca avec piscine creusée / chauffée. Propriété entièrement clôturée. UN HAVRE DE PAIX. 299 000 \$.

Proprio. (514) 454-6887



VUE ET ACCÈS AU LAC MEMPHRÉMAGOG

Résidence de choix. Qualité supérieure, plafond haut 9,5 pieds. 10 grandes pièces claires, fenestration remarquable. Décor de rêve, d'un goût recherché, très ensoleillé, 2 foyers, cuisine moderne et fonctionnelle, climatisation et beaucoup d'extras. Terrain privé 42 390 pi.ca.

Jacinthe Dubé, courtier immobilier agréé 819-564-5000



Ste-Anne-des-Lacs

Lac Guindon, propriété à faire rêver. Vue splendide et accès privé, 4 chambres à coucher, foyer en pierre, orientation permettant bel ensoleillement, piscine creusée, Mini-domaine. 235 000,00 \$.

Sortez de l'ordinaire.

Francine Redale 224-8281 (MtL) 227-8768 Immeubles Léger Inc. CRTR

COMPTOIR DES BOURSIER

Pas encore de signal

MICHEL CARIGNAN
COLLABORATION SPÉCIALE

À New York, l'indice de la moyenne de tous les titres (NYA) montre que, dans l'ensemble, les titres ont cessé de se corriger à très court terme mais il y a pas encore de reprise évidente. A Toronto, huit secteurs ont cessé de se corriger pour le moment, cinq maintenant leur correction et seules les forestières persistent à la hausse. Ce secteur est le seul qui a franchi sa tendance baissière à moyen terme de l'année et qui se maintient à la hausse. Les autres souffrent tous d'anémie.

Le signal de confirmation de revirement du marché ne s'est pas encore manifesté. Pour le moment on ne décèle qu'un peu de stabilité dans quelques secteurs. Pour que l'on croit vraiment à une poussée valable, plusieurs indices doivent s'élever à la hausse pendant que la plupart des autres cesseraient de chuter. La tendance baissière étant relativement forte depuis plusieurs mois, il est nécessaire d'attendre un mouvement évident et généralisé à la hausse pour s'assurer de ne pas se faire prendre dans une bouffée d'air chaud comme dans le jargon du milieu comme un faux signal.

Avec des élections dans l'air, il y a fort à penser que le mouvement platonique actuel pourrait s'allonger. Je suis d'avis que personne ne peut prévoir l'imprévisible. Cependant, il est plus possible d'interpréter les mouvements importants. Personne ne fait le marché mais tout le monde peut le suivre et réagir aux changements de tendances majeurs. Soyons patient, tôt ou tard, le signal se produira. Restons quand même prêt à agir.

COMPTOIRS TOR.



GESTIONS TOR.



INDUSTRIELS TOR.



SERVICES FINANCIERS TOR.



PAPETIÈRES TOR.



BOURSE DE MONTRÉAL

	Volume (000)	Ferme	Var. (\$)	Var. (%)
XCM:Indice du marché	588	1952.19	+3.92	0.2
XCB:Bancaire	321	2292.67	-2.11	-0.1
XCO:Hydrocarbures	136	1494.99	+9.42	0.6
XCM:Miner et métaux	183	2622.49	-6.47	-0.2
XCF:Produits forestiers	37	2556.35	+45.60	1.8
XCI:Biens d'équipement	89	1858.08	-5.52	-0.3
XCU:Services publics	82	1940.94	-6.17	-0.3

BOURSE DE VANCOUVER

	Volume (000)	Ferme	Var. (\$)	Var. (%)
TSE 300	35166	4176.16	+3.57	0.1
TSE 35	6415	213.84	+0.55	0.3
Institutions financières	2284	2976.93	+8.46	0.3
Miner et métaux	368	3836.63	-3.85	-0.1
Pétroliers	7650	4716.30	-5.41	-0.1
Industrielles	8081	2662.64	+10.83	0.4
Aurifères	2870	9439.42	-3.78	-0.0
Pâtes et papiers	1394	4181.73	+27.43	0.7
Consommation	1904	6489.17	+27.36	0.4
Immobilier	12936	2461.44	-20.89	-0.8
Transport	460	4441.93	+0.84	0.0
Pipelines	403	3767.28	-3.79	-0.1
Services publics	772	3441.04	-7.69	-0.2
Communications	528	8484.37	-19.10	-0.2
Ventes au détail	274	3616.79	+3.17	0.1
Sociétés de gestion	255	4839.67	-27.03	-0.6

BOURSE DE VANCOUVER

	Volume (000)	Ferme	Var. (\$)	Var. (%)
Indice général	25055	930.28	+1.77	0.2

MARCHÉ AMÉRICAIN

	Volume (000)	Ferme	Var. (\$)	Var. (%)
30 Industrielles	24176	3735.04	+2.59	0.1
20 Transports	4432	1606.58	+8.74	0.5
15 Services publics	2899	183.10	+0.92	0.5
65 Dow Jones Composé	31508	1298.10	+3.66	0.3
Composite NYSE	*	250.24	+0.18	0.1
Indice AMEX	*	380.09	-0.24	-0.1
S&P 500	*	453.11	+0.50	0.1
NASDAQ	*	716.68	+1.65	0.2

LES PLUS ACTIFS DE MONTRÉAL

Compagnies	Volume (000)	Haut (\$)	Bas (\$)	Ferm. (\$)	Var. (\$)	Var. (%)
BRAMALEA LTD	11320	0.22	0.20	0.21	-	-
INTENSITY RES LTD	2363	3.25	3.10	3.20	-0.05	-1.5
IPL ENERGY R	1184	29.00	28.63	28.63	-0.38	-1.3
METHANEX CP	1165	19.63	19.13	19.38	-0.13	-0.7
TRIZEC CP LTD A	1141	0.19	0.17	0.17	-0.03	-15.0
ENCAL ENERGY LTD	1109	4.25	4.10	4.20	-0.10	-2.4
PWA	1062	0.40	0.39	0.50	+0.11	2.9
METHANEX CP R	1051	12.88	12.83	12.88	-	-
LAC MINERALS LTD	1031	13.30	13.38	13.38	+0.38	2.9
MAPLE LEAF FOODS	745	11.75	11.50	11.63	+0.13	1.1

LES PLUS ACTIFS DE MONTRÉAL

Compagnies	Volume (000)	Haut (\$)	Bas (\$)	Ferm. (\$)	Var. (\$)	Var. (%)
BEAU CDA EXPLOR	890	2.35	2.31	2.31	-0.09	-3.8
PROVIG INC	403	6.08	6.00	6.00	-0.50	-7.7
TRIZEC CP LTD A	201	0.19	0.17	0.17	-0.02	-10.5
MITEL CP	197	5.50	5.13	5.38	-0.38	-7.5
TIOMIN RES INC	141	1.85	1.85	1.85	-0.15	-7.8
DONOHUE INC A	120	12.63	12.50	12.50	-	-
BOW VALLEY ENERGY	102	15.75	15.63	15.75	+0.13	0.8
ROYAL BANK OF CDA	100	27.88	27.38	27.88	+0.38	1.4
ROYAL BANK	100	0.50	0.47	0.47	-0.02	-4.4
LEITE-METROPOLE B	90	6.53	6.50	6.50	-0.25	-2.9

MONTRÉAL

LES PLUS FORTES VARIATIONS EN %

Compagnies	Volume (000)	Haut (\$)	Bas (\$)	Ferm. (\$)	Var. (\$)	Var. (%)
DIGITAL EQUIP CP	* 33.00	33.00	33.00	33.00	-	-
STRATMIN INC A	17	1.85	1.00	1.65	+0.36	27.9
GOthic RES INC	8	0.80	0.80	0.80	-0.20	-25.0
TELOST MOBILE	2	0.80	0.80	0.80	+0.16	17.6
TIMMINCO LTD	* 1.25	1.25	1.25	1.25	-0.28	-22.7
EXPLOIR INC	* 3.21	2.21	2.21	2.21	+0.03	1.67
UNIGESCO INC B	1	0.36	0.31	0.36	+0.05	16.1
COMPUTERIME	30	0.46	0.43	0.46	+0.06	15.0
HARMAC PACIFIC R	* 5.75	5.25	5.75	5.75	+0.75	15.0

LES PLUS FORTES VARIATIONS EN \$

Compagnies	Volume (000)	Haut (\$)	Bas (\$)	Ferm. (\$)	Var. (\$)	Var. (%)
DIGITAL EQUIP CP	* 33.00	33.00	33.00	33.00	-	-
RIGEL ENERGY CP	* 19.50	19.00	19.00	19.00	-2.00	-9.5
PEGASUS GOLD INC	7	19.75	19.00	19.00	-1.00	-5.0
ISLAND TEL CO	* 25.50	25.50	25.50	25.50	+1.00	4.1
SHELL CANADA LTD	* 41.50	41.50	41.50	41.50	+0.88	2.2
MAGNA INTL INC A	6	57.50	57.13	57.13	-0.88	-1.5
IMPERIAL OIL LTD	16	41.38	40.50	41.25	+0.76	1.8
ROGERS CANTEL B	23	21.75	21.50	21.63	+0.75	3.6
DOFASCO INC	4	26.63	26.25	26.25	-0.75	-2.8

TORONTO

LES PLUS FORTES VARIATIONS EN %

Compagnies	Volume (000)	Haut (\$)	Bas (\$)	Ferm. (\$)	Var. (\$)	Var. (%)
REVENUE WT	1	0.18	0.18	0.18	+0.12	200.0
FT CAPITAL LTD	2	0.10	0.06	0.10	+0.04	66.7
E-I FIN CP R	* 70.00	70.00	70.00	70.00	+3.00	4.5
NEWBRIDGE	43	56.63	54.63	56.63	+2.13	3.9
KETTLE RIVER RES	29	10.50	8.88	10.50	+1.50	16.7
ASBESTOS CP LTD	5	10.00	8.00	8.00	-1.50	-15.8
FUTURE SHOP LTD	11	21.00	19.00	19.75	-1.25	-6.0
ANDERSON EXPLOR	1	33.00	33.00	33.00	+0.25	0.8
DRECO ENERGY A	1	12.25	11.75	12.25	+1.25	11.4
SOUTHWESTERN GOLD	28	14.75	13.00	14.00	+1.13	8.8
MNT	* 10.50	10.50	10.50	10.50	-1.13	-9.7

LES PLUS FORTES VARIATIONS EN \$

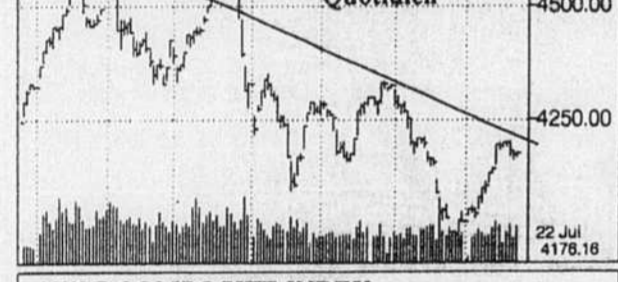
Compagnies	Volume (000)	Haut (\$)	Bas (\$)	Ferm. (\$)	Var. (\$)	Var. (%)
HAWKER CP R	7	75.00	68.00	75.00	-5.00	-6.3
E-I FIN CP R	* 70.00	70.00	70.00	70.00	+3.00	4.5
NEWBRIDGE	43	56.63	54.63	56.63	+2.13	3.9
KETTLE RIVER RES	29	10.50	8.88	10.50	+1.50	16.7
ASBESTOS CP LTD	5	10.00	8.00	8.00	-1.50	-15.8
FUTURE SHOP LTD	11	21.00	19.00	19.75	-1.25	-6.0
ANDERSON EXPLOR	1	33.00	33.00	33.00	+0.25	0.8
DRECO ENERGY A	1	12.25	11.75	12.25	+1.25	11.4
SOUTHWESTERN GOLD	28	14.75	13.00	14.00	+1.13	8.8
MNT	* 10.50	10.50	10.50	10.50	-1.13	-9.7

DECISION-PLUS

Pour une bonne recette boursière demandez notre VIDÉOCASSETTE GRATUITE

(514)392-1366

BOURSE DE TORONTO TSE 300



NYSE COMPOSITE INDEX



MONTRÉAL L'HEBDO MAJALIRE

52 dern. sem.					52 dern. sem.					52 dern. sem.					52 dern. sem.					52 dern. sem.													
Volume	Haut	Bas	Clôt.	Var. Haut/Bas	Volume	Haut	Bas	Clôt.	Var. Haut/Bas	Volume	Haut	Bas	Clôt.	Var. Haut/Bas	Volume	Haut	Bas	Clôt.	Var. Haut/Bas	Volume	Haut	Bas	Clôt.	Var. Haut/Bas	Volume	Haut	Bas	Clôt.	Var. Haut/Bas				
ABL Can	9050	4.10	3.90	3.90	+0.60	8.00	2.70			ABR	1100	1.00	1.00	1.00	-	ABR	1100	1.00	1.00	1.00	-	ABR	1100	1.00	1.00	1.00	-	ABR	1100	1.00	1.00	1.00	-
ACC Tel	20300	6.00	6.00	6.00	-0.20	11.250	6.00			ABR	1100	1.00	1.00	1.00	-	ABR	1100	1.00	1.00	1.00	-	ABR	1100	1.00	1.00	1.00	-	ABR	1100	1.00	1.00	1.00	-
ADCO	4530	2.00	2.00	2.00	3.150	0.80				ABR	1100	1.00	1.00	1.00	-	ABR	1100	1.00	1.00	1.00	-	ABR	1100	1.00	1.00	1.00	-	ABR	1100	1.00	1.00	1.00	-
AGS	22000	8.00	3.750	3.750	-1.00	7.750	3.650			ABR	1100	1.00	1.00	1.00	-	ABR	1100	1.00	1.00	1.00	-	ABR	1100	1.00	1.00	1.00	-	ABR	1100	1.00	1.00	1.00	-
Alcan	29960	17.85	17.50	17.825	18.625	10.750				ABR	1100	1.00	1.00	1.00	-	ABR	1100	1.00	1.00	1.00	-	ABR	1100	1.00	1.00	1.00	-	ABR	1100	1.00	1.00	1.00	-
Alcan	29960	17.85	17.50	17.825	18.625	10.750				ABR	1100	1.00	1.00	1.00	-	ABR	1100	1.00	1.00	1.00	-	ABR	1100	1.00	1.00	1.00	-	ABR	1100	1.00	1.00	1.00	-
Alcan	29960	17.85	17.50	17.825	18.625	10.750				ABR	1100	1.00																					

Avis de la Commission des transports du Québec

SUITE DE LA PAGE B 5

INDUSTRIES MALTECH LTEE
2524, de la Métallurgie C.P. 476
Jonquière (Québec)
GTX 7W3
MAINTIEN DE PERMIS - ACQUISITION
D'INTERETS
Permis concerné: 3-Q-510087-001A
TRANSFERT DE MATIÈRES EN VRAC
DANS LE TERRITOIRE DE :

Permis concerné: 3-Q-510087-001A
TRANSFERT DE MATIÈRES EN VRAC
DANS LE TERRITOIRE DE :

FERNAND GAGNÉ & FILS INC.
3339 boul St-François
Jonquière (Québec)
GTX 2W8
MAINTIEN DE PERMIS - ACQUISITION
D'INTERETS
Transport de matières en vrac
DANS LE TERRITOIRE DE :

Bouchard, Jacques
3455, rue Clémenceau #328
Beauport (Québec)
G1C 7K4
PROCUREUR : Me Brigitte Émond
ET DEMANDEUR-CÉDANT
Gagnon, Bertrand
2369, des Meuniers App. 2
Québec (Québec)
G1V 1Y3
PROCUREUR : Me Brigitte Émond
TRANSFERT DE PERMIS
Permis concerné: 2-Q-510625-001A
Transport de matières en vrac
DANS LE TERRITOIRE DE :

TRANSPORT GAUTREM INC.
56, Chemin Kempt
Sainte-Marguerite (Québec)
G0J 2Y0
MAINTIEN DE PERMIS - ACQUISITION
D'INTERETS
Permis concerné: 0-Q-510874-001A
Transport de matières en vrac
DANS LE TERRITOIRE DE :

TRAVAUX MÉCANISÉS B. MURRAY INC.
10, rue Noël
Saint-Luc (Québec)
G0J 2X0
ET DEMANDEUR-CÉDANT
Murray, Bertrand
10, rue Noël
Saint-Luc (Québec)
G0J 2X0
TRANSFERT DE PERMIS
Permis concerné: 5-Q-502389-002A
Transport de matières en vrac
DANS LE TERRITOIRE DE :

Litalien, Stevens
29, rang de l'Église-nord
L'Ascension-de-Matapédia (Québec)
G0J 1R0
ET DEMANDEUR-CÉDANT
Dufour, Gislain
101, Rustico Nord
Saint-Alexis-de-Matapédia (Québec)
G0J 2E0
TRANSFERT DE PERMIS
Permis concerné: 7-Q-508186-001A
Transport de matières en vrac
DANS LE TERRITOIRE DE :

Néron, Rémi
136, Ruisseau des Frères
Sainte-Agnès (Québec) G0T 1R0
ET DEMANDEUR-CÉDANT
Gaudreault, Ulysse
190, Ruisseau des Frères
Sainte-Agnès (Québec)
G0T 1R0
TRANSFERT DE PERMIS
PERMIS CONCERNÉ: 3-Q-507026-001A
TRANSPORT DE MATIÈRES EN VRAC
DANS LE TERRITOIRE DE :

Langlais, Jean-Pierre
24, rue Bérubé app. 4
C.P. 964
Cabano (Québec)
G0L 1E0
ET DEMANDEUR-CÉDANT
LEON ST-ONGE & FILS LTEE
75, rue Bois-Francis S.P. 206
Mont-Carmel (Québec)
G0L 1W0
TRANSFERT DE PERMIS
Permis concerné: 7-Q-506446-003A
TRANSPORT DE MATIÈRES EN VRAC
DANS LE TERRITOIRE DE :

9004-6517 QUÉBEC INC.
10, rue des Iles
Lamarche (Québec)
G0W 1X0
ET DEMANDEUR-CÉDANT
2869-5971 QUÉBEC INC.
3541, route Mathias
Shipsaw (Québec)
G0V 1V0
MAINTIEN DE PERMIS - TRANSFERT DU
DIT PERMIS
Permis concerné: 2-Q-510484-001A
Transport de matières en vrac
DANS LE TERRITOIRE DE :

TRANSPORT LUVRAC INC.
10, rue des Érables C.P. 498
Luceville (Québec)
G0K 1E0
PROCUREUR : GRONDIN, POUDEUR,
BERNIER
Société d'avocats
MAINTIEN DE PERMIS - ACQUISITION
D'INTERETS
Permis concerné: 0-Q-507789-001A, 002A,
003A, 004A, 005A, 006A, 007A, 008A,
009A, 010A, 011A, 012A, 013A, 014A,
015A, 017A, 018A, 019A, 021A, 022A,
023A, 024A, 025A, 026A, 027A, 029A, ET
081A
Transport de matières en vrac
DANS LE TERRITOIRE DE :

2948-5612 QUÉBEC INC.
1107, de la Rive
C.P. 731
Sept-Îles (Québec)
G4R 4K9
ET DEMANDEUR-CÉDANT
Claveau, Gaétan
28, Pierre Richer
Sept-Îles (Québec)
G4R 4P5
TRANSFERT DE PERMIS
Permis concerné: 3-Q-509865-001A
Transport de matières en vrac
DANS LE TERRITOIRE DE :

BANVILLE & COULOMBE INC.
589, St-Germain
Rimouski (Québec)
G5L 1G5
ET DEMANDEUR-CÉDANT
TRANSPORT YVON FORTIN INC.
296, Etienne Gagnon
Matane (Québec)
G4W 1X1
TRANSFERT DE PERMIS
Permis concerné: 5-Q-509020-002A
TRANSPORT DE MATIÈRES EN VRAC
DANS LE TERRITOIRE DE :

Lessard, Michel
1151 Gêrin
Saint-Justin (Québec)
J0K 2V0
ET DEMANDEUR-CÉDANT
2529-4166 QUÉBEC INC.
2160 route 350
Sainte-Angèle-de-Prémont (Québec)
J0K 1R0
TRANSFERT DE PERMIS
Permis concerné: 2-Q-510089-001A
TRANSPORT DE MATIÈRES EN VRAC
DANS LE TERRITOIRE DE :

Plourde, Daniel
(Excavation Daniel Plourde enr.)
104, route Hudon Roussel
La Pocatière (Québec)
G0R 1Z0
ET DEMANDEUR-CÉDANT
Auclair, Lise B.
1944, avenue Notre-Dame
Charlesbourg (Québec) G2N 1S9
TRANSFERT DE PERMIS
Permis concerné: 9-Q-508762-001A
Transport de matières en vrac
DANS LE TERRITOIRE DE :

BERTRAND PELLETIER ET FILS INC.
255, route Bellevue
Sainte-Anne-des-Monts (Québec)
G0E 2G0
ET DEMANDEUR-CÉDANT
LES ENTREPRISES FORESTIÈRES P.S.
INC.
255, rue Bellevue
Sainte-Anne-des-Monts (Québec)
G0E 2G0
MAINTIEN DE PERMIS - TRANSFERT
DU DIT PERMIS
Permis concerné: 8-Q-509978-001A
Transport de matières en vrac
DANS LE TERRITOIRE DE :

LES ENTREPRISES RÉJEAN TRUDEL
INC.
163, de la Station
Saint-Adelphe (Québec)
G0X 2G0
PROCUREUR : GRONDIN, POUDEUR,
BERNIER
Société d'avocats
MAINTIEN DE PERMIS - ACQUISITION
D'INTERETS
Permis concerné: 6-Q-509318-001A
TRANSPORT DE MATIÈRES EN VRAC
DANS LE TERRITOIRE DE :

9004-0627 QUÉBEC INC.
161, rue Régneault
app. 37
Sept-Îles (Québec)
G4R 4Y2
ET DEMANDEUR-CÉDANT
BERCHMANS TREMBLAY & AL EN SO-
CIÉTÉ
(B.S. TREMBLAY ENR.)
800, Jean XXIII
Baie-Comeau (Québec)
G5C 1G2
TRANSFERT DE PERMIS
Permis concerné: 2-Q-510187-001A
Transport de matières en vrac
DANS LE TERRITOIRE DE :

GILLES DUFOUR ET AL EN SOCIÉTÉ
(Bois Dufour enr.)
13, rue Martin
Mont-Carmel (Québec)
G0L 1W0
ET DEMANDEUR-CÉDANT
TRANSPORT RENAUD PELLETIER EST-
COURT INC.
884, Principale
Pohémégamook (Québec)
G0L 1J0
TRANSFERT DE PERMIS
Permis concerné: 6-Q-510357-001A
Transport de matières en vrac
DANS LE TERRITOIRE DE :

TRANSPORT M.R. ALLARD INC.
110, rue Arsenault
C.P. 135
Saint-Omer (Québec)
G0C 2Z0
MAINTIEN DE PERMIS - ACQUISITION
D'INTERETS
Permis concerné: 9-Q-510917-001A
Transport de matières en vrac
DANS LE TERRITOIRE DE :

DÉNEIGEMENT GOSFORD INC.
139, rue St-Georges
Sainte-Agnès (Québec)
G0S 2A0
ET DEMANDEUR-CÉDANT
Marteau, Murielle
139, rue St-Georges
Sainte-Agnès (Québec)
G0S 2A0
TRANSFERT DE PERMIS
Permis concerné: 4-Q-510359-001A
Transport de matières en vrac
DANS LE TERRITOIRE DE :

CONSTRUCTIONS F. MORIN INC.
525, rue Desrochers
Pohémégamook (Québec)
G0L 2T0
ET DEMANDEUR-CÉDANT
JEAN GERMAIN HUOT & ASS.
Syndic à la faillite de
TRANSPORT JEANNOT LABEL LTEE
39, rue Dalhousie
Québec (Québec)
G1K 8H8
PROCUREUR : BOIVIN, HAMEL
TRANSFERT DE PERMIS
Permis concerné: 2-Q-509494-002A
ET 003A
Transport de matières en vrac
DANS LE TERRITOIRE DE :

9006-7620 QUÉBEC INC.
1800, rue Principale Ouest
C.P. 100
Saint-Alphonse (Québec)
G0C 2V0
ET DEMANDEUR-CÉDANT
Poirier, Claude
188, rue Principale Ouest C.P. 100
Saint-Alphonse (Québec)
G0C 2V0
TRANSFERT DE PERMIS
Permis concerné: 3-Q-510699-001A
Transport de matières en vrac
DANS LE TERRITOIRE DE :

TRANSPORT G CINQ S INC.
2077, rang St-Joseph Nord
Girardville (Québec)
G0W 1R0
PROCUREUR : PARADIS & LEBLANC
(notaires)
MAINTIEN DE PERMIS - ACQUISITION
D'INTERETS
Permis concerné: 7-Q-509614-001A
Transport de matières en vrac
DANS LE TERRITOIRE DE :

POSTE DE TRANSPORT EN VRAC RÉ-
GION 05 INC.
906, King ouest suite 202
Sherbrooke (Québec)
J1H 1S2
PROCUREUR : PAQUETTE, PERREAULT
& ASS.
DEMANDERESSES-CONJOINTES
TRANSPORTEURS EN VRAC SHER-
BROOKE INC.
906, King ouest suite 202
Sherbrooke (Québec)
J1H 1S2
2741-2501 QUÉBEC INC.
(Transport Jean-Guy Perrais Enr.)
336, Lachapelle
Fleurimont (Québec)
J1G 3J2
INTIMÉ(E)
PLACEMENTS ALAIN DUHAMEL LTÉE
2025, Route 222
Saint-Denis-de-Brompton (Québec)
J0B 2P0
RÉVOCACTION DE PERMIS
7-M-514180-001A
Dans le territoire de : Région 5
Le texte complet de la demande peut être
consulté au bureau de la Commission des
transports du Québec, au 505 est rue Sher-
brooke, à Montréal, aux heures d'ouverture.

Mailé, Hector
198, chemin des Sables
Saint-Paul (Québec)
J0K 3E0
RENOUVELLEMENT DE PERMIS
5-M-505636-001A
CATÉGORIE REGION
DANS LE TERRITOIRE DE :

MAILLÉ, Hector
198, chemin des Sables
Saint-Paul (Québec)
J0K 3E0
RENOUVELLEMENT DE PERMIS
5-M-505636-001A
CATÉGORIE REGION
DANS LE TERRITOIRE DE :

SRERANO, saisis en cette cause,
consistant en: 1 véhicule AMC
Concorde 1980, de couleur rouille, imm.
OC HEE 707, n/série:
1AMCA059CK163858; 1 lessiveuse de
marque Kenmore de couleur or; 1
sècheuse de marque Kenmore, de
couleur or; 1 bain tourbillon oval, 6'x4',
de couleur beige et acc.; 1 téléviseur
couleur Electrolux 26", n/série:
604232; 1 magnétoscope Magnavox et
acc. Conditions: ARGENT COMPTANT
ou CHEQUE VISE. Informations: Michel
Panneton, huissier du district de
Terrebonne, (514)836-7860, Diane
Michaud, huissier du district de
Joliette, (514)836-7860, Diane Michaud,
huissier du district de Joliette, (514)836-
7860, Diane Michaud, huissiers, 600,
rue FRONTENAC, C.P. 113,
Berthierville, Qc, J0K 1A0.

BOUCHER, Yves
79, route 257 Ouest
Saint-Joseph-de-Ham-Sud (Québec)
J0B 3J0
REMISE EN VIGUEUR DE PERMIS
4-M-514670-001A
DANS LE TERRITOIRE DE :

BOISVERT, Réjean
1485, Nicolas Perrot
Bécancour (Québec)
G0X 1B0
RENOUVELLEMENT DE PERMIS
Permis concerné: 9-Q-503706-002A
Transport de matières en vrac
DANS LE TERRITOIRE DE :

Larivière, Steeve
(Excavation Steeve Larivière enr.)
849, Principale
Saint-Benoît (Québec)
G0M 1N0
MODIFICATION DE PERMIS
Permis concerné: 6-Q-510944-001A
Transport de matières en vrac
DANS LE TERRITOIRE DE :

LA TERRE, LE GRAVIER, LA PIERRE, LE BÉ-
TON BITUMINEUX Y COMPRIS L'AS-
PHALTE PLANE ET L'ASPHALTE RECY-
CLABLE ET NON RECYCLABLE, LA NEI-
GE, LA GLACE, LE SEL (CHLORURE DE
SODIUM) DESTINÉ À L'ENTRETIEN DES
CHEMINS, LE CALCIUM (CHLORURE DE
CALCIUM) DESTINÉ À L'ENTRETIEN DES
CHEMINS MATIÈRES DEMANDÉES: LE
SABLE, LA TERRE, LE GRAVIER, LA
PIERRE, LE BÉTON BITUMINEUX Y
COMPRIS L'ASPHALTE PLANE ET L'AS-
PHALTE RECYCLABLE ET NON RECY-
CLABLE, LE NEIGE, LA GLACE, LE BOIS
DE CHAUFFAGE, LE SEL (CHLORURE
DE SODIUM) DESTINÉ À L'ENTRETIEN
DES CHEMINS, LE CALCIUM (CHLORU-
RE DE CALCIUM) DESTINÉ À L'ENTRE-
TIEN DES CHEMINS ET LES GROUPE
3, 4, 5 ET 7

COMMISSION DES TRANSPORT DU
QUÉBEC
505 Sherbrooke Est
Montréal (Québec)
H2L 1K2
INTIMÉ(E)
BRUNO TRANSPORT INC.
3724 Grande Ligne
Chambly (Québec)
J3L 4A7
INTIMÉ(E)
Ancelet, Claude
148 Demers
Salaberry-de-Valleyfield (Québec)
J6T 5P1
INTIMÉ(E)
Murphy, Gerald W.
97 Wellington
Huntingdon (Québec)
J0S 1H0
INTIMÉ(E)
Gauley, Victor
8 rue Queen
Grenville (Québec)
J0V 1J0
INTIMÉ(E)
Garsau, Jean
12 montée Paquette
L'Annonciation (Québec)
J0T 1T0
INTIMÉ(E)
Bélanger, Robert
1635, boul. Lapierre
Saint-Lin (Québec)
J0R 1C0
RÉVOCACTION DES PERMIS
3-M-500076-004A
9-M-503371-001A
4-M-504549-001A
0-M-505276-001A
2-M-506041-002A
2-M-506041-001A
1-M-506016-001A

COMMISSION DES TRANSPORT DU
QUÉBEC
505 Sherbrooke Est
Montréal (Québec)
H2L 1K2
INTIMÉ(E)
BRUNO TRANSPORT INC.
3724 Grande Ligne
Chambly (Québec)
J3L 4A7
INTIMÉ(E)
Ancelet, Claude
148 Demers
Salaberry-de-Valleyfield (Québec)
J6T 5P1
INTIMÉ(E)
Murphy, Gerald W.
97 Wellington
Huntingdon (Québec)
J0S 1H0
INTIMÉ(E)
Gauley, Victor
8 rue Queen
Grenville (Québec)
J0V 1J0
INTIMÉ(E)
Garsau, Jean
12 montée Paquette
L'Annonciation (Québec)
J0T 1T0
INTIMÉ(E)
Bélanger, Robert
1635, boul. Lapierre
Saint-Lin (Québec)
J0R 1C0
RÉVOCACTION DES PERMIS
3-M-500076-004A
9-M-503371-001A
4-M-504549-001A
0-M-505276-001A
2-M-506041-002A
2-M-506041-001A
1-M-506016-001A

LA TERRE, LE GRAVIER, LA PIERRE, LE BÉ-
TON BITUMINEUX Y COMPRIS L'AS-
PHALTE PLANE ET L'ASPHALTE RECY-
CLABLE ET NON RECYCLABLE, LA NEI-
GE, LA GLACE, LE SEL (CHLORURE DE
SODIUM) DESTINÉ À L'ENTRETIEN DES
CHEMINS, LE CALCIUM (CHLORURE DE
CALCIUM) DESTINÉ À L'ENTRETIEN DES
CHEMINS MATIÈRES DEMANDÉES: LE
SABLE, LA TERRE, LE GRAVIER, LA
PIERRE, LE BÉTON BITUMINEUX Y
COMPRIS L'ASPHALTE PLANE ET L'AS-
PHALTE RECYCLABLE ET NON RECY-
CLABLE, LE NEIGE, LA GLACE, LE BOIS
DE CHAUFFAGE, LE SEL (CHLORURE
DE SODIUM) DESTINÉ À L'ENTRETIEN
DES CHEMINS, LE CALCIUM (CHLORU-
RE DE CALCIUM) DESTINÉ À L'ENTRE-
TIEN DES CHEMINS ET LES GROUPE
3, 4, 5 ET 7

COMMISSION DES TRANSPORT DU
QUÉBEC
505 Sherbrooke Est
Montréal (Québec)
H2L 1K2
INTIMÉ(E)
BRUNO TRANSPORT INC.
3724 Grande Ligne
Chambly (Québec)
J3L 4A7
INTIMÉ(E)
Ancelet, Claude
148 Demers
Salaberry-de-Valleyfield (Québec)
J6T 5P1
INTIMÉ(E)
Murphy, Gerald W.
97 Wellington
Huntingdon (Québec)
J0S 1H0
INTIMÉ(E)
Gauley, Victor
8 rue Queen
Grenville (Québec)
J0V 1J0
INTIMÉ(E)
Garsau, Jean
12 montée Paquette
L'Annonciation (Québec)
J0T 1T0
INTIMÉ(E)
Bélanger, Robert
1635, boul. Lapierre
Saint-Lin (Québec)
J0R 1C0
RÉVOCACTION DES PERMIS
3-M-500076-004A
9-M-503371-001A
4-M-504549-001A
0-M-505276-001A
2-M-506041-002A
2-M-506041-001A
1-M-506016-001A

LA TERRE, LE GRAVIER, LA PIERRE, LE BÉ-
TON BITUMINEUX Y COMPRIS L'AS-
PHALTE PLANE ET L'ASPHALTE RECY-
CLABLE ET NON RECYCLABLE, LA NEI-
GE, LA GLACE, LE SEL (CHLORURE DE
SODIUM) DESTINÉ À L'ENTRETIEN DES
CHEMINS, LE CALCIUM (CHLORURE DE
CALCIUM) DESTINÉ À L'ENTRETIEN DES
CHEMINS MATIÈRES DEMANDÉES: LE
SABLE, LA TERRE, LE GRAVIER, LA
PIERRE, LE BÉTON BITUMINEUX Y
COMPRIS L'ASPHALTE PLANE ET L'AS-
PHALTE RECYCLABLE ET NON RECY-
CLABLE, LE NEIGE, LA GLACE, LE BOIS
DE CHAUFFAGE, LE SEL (CHLORURE
DE SODIUM) DESTINÉ À L'ENTRETIEN
DES CHEMINS, LE CALCIUM (CHLORU-
RE DE CALCIUM) DESTINÉ À L'ENTRE-
TIEN DES CHEMINS ET LES GROUPE
3, 4, 5 ET 7

LA TERRE, LE GRAVIER, LA PIERRE, LE BÉ-
TON BITUMINEUX Y COMPRIS L'AS-
PHALTE PLANE ET L'ASPHALTE RECY-
CLABLE ET NON RECYCLABLE, LA NEI-
GE, LA GLACE, LE SEL (CHLORURE DE
SODIUM) DESTINÉ À L'ENTRETIEN DES
CHEMINS, LE CALCIUM (CHLORURE DE
CALCIUM) DESTINÉ À L'ENTRETIEN DES
CHEMINS MATIÈRES DEMANDÉES: LE
SABLE, LA TERRE, LE GRAVIER, LA
PIERRE, LE BÉTON BITUMINEUX Y
COMPRIS L'ASPHALTE PLANE ET L'AS-
PHALTE RECYCLABLE ET NON RECY-
CLABLE, LE NEIGE, LA GLACE, LE BOIS
DE CHAUFFAGE, LE SEL (CHLORURE
DE SODIUM) DESTINÉ À L'ENTRETIEN
DES CHEMINS, LE CALCIUM (CHLORU-
RE DE CALCIUM) DESTINÉ À L'ENTRE-
TIEN DES CHEMINS ET LES GROUPE
3, 4, 5 ET 7

LA TERRE, LE GRAVIER, LA PIERRE, LE BÉ-
TON BITUMINEUX Y COMPRIS L'AS-
PHALTE PLANE ET L'ASPHALTE RECY-
CLABLE ET NON RECYCLABLE, LA NEI-
GE, LA GLACE, LE SEL (CHLORURE DE
SODIUM) DESTINÉ À L'ENTRETIEN DES
CHEMINS, LE CALCIUM (CHLORURE DE
CALCIUM) DESTINÉ À L'ENTRETIEN DES
CHEMINS MATIÈRES DEMANDÉES: LE
SABLE, LA TERRE, LE GRAVIER, LA
PIERRE, LE BÉTON BITUMINEUX Y
COMPRIS L'ASPHALTE PLANE ET L'AS-
PHALTE RECYCLABLE ET NON RECY-
CLABLE, LE NEIGE, LA GLACE, LE BOIS
DE CHAUFFAGE, LE SEL (CHLORURE
DE SODIUM) DESTINÉ À L'ENTRETIEN
DES CHEMINS, LE CALCIUM (CHLORU-
RE DE CALCIUM) DESTINÉ À L'ENTRE-
TIEN DES CHEMINS ET LES GROUPE
3, 4, 5 ET 7

LA TERRE, LE GRAVIER, LA PIERRE, LE BÉ-
TON BITUMINEUX Y COMPRIS L'AS-
PHALTE PLANE ET L'ASPHALTE RECY-
CLABLE ET NON RECYCLABLE, LA NEI-
GE, LA GLACE, LE SEL (CHLORURE DE
SODIUM) DESTINÉ À L'ENTRETIEN DES
CHEMINS, LE CALCIUM (CHLORURE DE
CALCIUM) DESTINÉ À L'ENTRETIEN DES
CHEMINS MATIÈRES DEMANDÉES: LE
SABLE, LA TERRE, LE GRAVIER, LA
PIERRE, LE BÉTON BITUMINEUX Y
COMPRIS L'ASPHALTE PLANE ET L'AS-
PHALTE RECYCLABLE ET NON RECY-
CLABLE, LE NEIGE, LA GLACE, LE BOIS
DE CHAUFFAGE, LE SEL (CHLORURE
DE SODIUM) DESTINÉ À L'ENTRETIEN
DES CHEMINS, LE CALCIUM (CHLORU-
RE DE CALCIUM) DESTINÉ À L'ENTRE-
TIEN DES CHEMINS ET LES GROUPE
3, 4, 5 ET 7

LA TERRE, LE GRAVIER, LA PIERRE, LE BÉ-
TON BITUMINEUX Y COMPRIS L'AS-
PHALTE PLANE ET L'ASPHALTE RECY-
CLABLE ET NON RECYCLABLE, LA NEI-
GE, LA GLACE, LE SEL (CHLORURE DE
SODIUM) DESTINÉ À L'ENTRETIEN DES
CHEMINS, LE CALCIUM (CHLORURE DE
CALCIUM) DESTINÉ À L'ENTRETIEN DES
CHEMINS MATIÈRES DEMANDÉES: LE
SABLE, LA TERRE, LE GRAVIER, LA
PIERRE, LE BÉTON BITUMINEUX Y
COMPRIS L'ASPHALTE PLANE ET L'AS-
PHALTE RECYCLABLE ET NON RECY-
CLABLE, LE NEIGE, LA GLACE, LE BOIS
DE CHAUFFAGE, LE SEL (CHLORURE
DE SODIUM) DESTINÉ À L'ENTRETIEN
DES CHEMINS, LE CALCIUM (CHLORU-
RE DE CALCIUM) DESTINÉ À L'ENTRE-
TIEN DES CHEMINS ET LES GROUPE
3, 4, 5 ET 7

LA TERRE, LE GRAVIER, LA PIERRE, LE BÉ-
TON BITUMINEUX Y COMPRIS L'AS-
PHALTE PLANE ET L'ASPHALTE RECY-
CLABLE ET NON RECYCLABLE, LA NEI-
GE, LA GLACE, LE SEL (CHLORURE DE
SODIUM) DESTINÉ À L'ENTRETIEN DES
CHEMINS, LE CALCIUM (CHLORURE DE
CALCIUM) DESTINÉ À L'ENTRETIEN DES
CHEMINS MATIÈRES DEMANDÉES: LE
SABLE, LA TERRE, LE GRAVIER, LA
PIERRE, LE BÉTON BITUMINEUX Y
COMPRIS L'ASPHALTE PLANE ET L'AS-
PHALTE RECYCLABLE ET NON RECY-
CLABLE, LE NEIGE, LA GLACE, LE BOIS
DE CHAUFFAGE, LE SEL (CHLORURE
DE SODIUM) DESTINÉ À L'ENTRETIEN
DES CHEMINS, LE CALCIUM (CHLORU-
RE DE CALCIUM) DESTINÉ À L'ENTRE-
TIEN DES CHEMINS ET LES GROUPE
3, 4, 5 ET 7

LA TERRE, LE GRAVIER, LA PIERRE, LE BÉ-
TON BITUMINEUX Y COMPRIS L'AS-
PHALTE PLANE ET L'ASPHALTE RECY-
CLABLE ET NON RECYCLABLE, LA NEI-
GE, LA GLACE, LE SEL (CHLORURE DE
SODIUM) DESTINÉ À L'ENTRETIEN DES
CHEMINS, LE CALCIUM (CHLORURE DE
CALCIUM) DESTINÉ À L'ENTRETIEN DES
CHEMINS MATIÈRES DEMANDÉES: LE
SABLE, LA TERRE, LE GRAVIER, LA
PIERRE, LE BÉTON BITUMINEUX Y
COMPRIS L'ASPHALTE PLANE ET L'AS-
PHALTE RECYCLABLE ET NON RECY-
CLABLE, LE NEIGE, LA GLACE, LE BOIS
DE CHAUFFAGE, LE SEL (CHLORURE
DE SODIUM) DESTINÉ À L'ENTRETIEN
DES CHEMINS, LE CALCIUM (CHLORU-
RE DE CALCIUM) DESTINÉ À L'ENTRE-
TIEN DES CHEMINS ET LES GROUPE
3, 4, 5 ET 7

LA TERRE, LE GRAVIER, LA PIERRE, LE BÉ-
TON BITUMINEUX Y COMPRIS L'AS-
PHALTE PLANE ET L'ASPHALTE RECY-
CLABLE ET NON RECYCLABLE, LA NEI-
GE, LA GLACE, LE SEL (CHLORURE DE
SODIUM) DESTINÉ À L'ENTRETIEN DES
CHEMINS, LE CALCIUM (CHLORURE DE
CALCIUM) DESTINÉ À L'ENTRETIEN DES
CHEMINS MATIÈRES DEMANDÉES: LE
SABLE, LA TERRE, LE GRAVIER, LA
PIERRE, LE BÉTON BITUMINEUX Y
COMPRIS L'ASPHALTE PLANE ET L'AS-
PHALTE RECYCLABLE ET NON RECY-
CLABLE, LE NEIGE, LA GLACE, LE BOIS
DE CHAUFFAGE, LE SEL (CHLORURE
DE SODIUM) DESTINÉ À L'ENTRETIEN
DES CHEMINS, LE CALCIUM (CHLORU-
RE DE CALCIUM) DESTINÉ À L'ENTRE-
TIEN DES CHEMINS ET LES GROUPE
3, 4, 5 ET 7

LA TERRE, LE GRAVIER, LA PIERRE, LE BÉ-
TON BITUMINEUX Y COMPRIS L'AS-
PHALTE PLANE ET L'ASPHALTE RECY-
CLABLE ET NON RECYCLABLE, LA NEI-
GE, LA GLACE, LE SEL (CHLORURE DE
SODIUM) DESTINÉ À L'ENTRETIEN DES
CHEMINS, LE CALCIUM (CHLORURE DE
CALCIUM) DESTINÉ À L'ENTRETIEN DES
CHEMINS MATIÈRES DEMANDÉES: LE
SABLE, LA TERRE, LE GRAVIER, LA
PIERRE, LE BÉTON BITUMINEUX Y
COMPRIS L'ASPHALTE PLANE ET L'AS-
PHALTE RECYCLABLE ET NON RECY-
CLABLE, LE NEIGE, LA GLACE, LE BOIS
DE CHAUFFAGE, LE SEL (CHLORURE
DE SODIUM) DESTINÉ À L'ENTRETIEN
DES CHEMINS, LE CALCIUM (CHLORU-
RE DE CALCIUM) DESTINÉ À L'ENTRE-
TIEN DES CHEMINS ET LES GROUPE
3, 4, 5 ET 7

LA TERRE, LE GRAVIER, LA PIERRE, LE BÉ-
TON BITUMINEUX Y COMPRIS L'AS-
PHALTE PLANE ET L'ASPHALTE RECY-
CLABLE ET NON RECYCLABLE, LA NEI-
GE, LA GLACE, LE SEL (CHLORURE DE
SODIUM) DESTINÉ À L'ENTRETIEN DES
CHEMINS, LE CALCIUM (CHLORURE DE
CALCIUM) DESTINÉ À L'ENTRETIEN DES
CHEMINS MATIÈRES DEMANDÉES: LE
SABLE, LA TERRE, LE GRAVIER, LA
PIERRE, LE BÉTON BITUMINEUX Y
COMPRIS L'ASPHALTE PLANE ET L'AS-
PHALTE RECYCLABLE ET NON RECY-
CLABLE, LE NEIGE, LA GLACE, LE BOIS
DE CHAUFFAGE, LE SEL (CHLORURE
DE SODIUM) DESTINÉ À L'ENTRETIEN
DES CHEMINS, LE CALCIUM (CHLORU-
RE DE CALCIUM) DESTINÉ À L'ENTRE-
TIEN DES CHEMINS ET LES GROUPE
3, 4, 5 ET 7

LA TERRE, LE GRAVIER, LA PIERRE, LE BÉ-
TON BITUMINEUX Y COMPRIS L'AS-
PHALTE PLANE ET L'ASPHALTE RECY-
CLABLE ET NON RECYCLABLE, LA NEI-
GE, LA GLACE, LE SEL (CHLORURE DE
SODIUM) DESTINÉ À L'ENTRETIEN DES
CHEMINS, LE CALCIUM (CHLORURE DE
CALCIUM) DESTINÉ À L'ENTRETIEN DES
CHEMINS MATIÈRES DEMANDÉES: LE
SABLE, LA TERRE, LE GRAVIER, LA
PIERRE, LE BÉTON BITUMINEUX Y
COMPRIS L'ASPHALTE PLANE ET L'AS-
PHALTE RECYCLABLE ET NON RECY-
CLABLE, LE NEIGE, LA GLACE, LE BOIS
DE CHAUFFAGE, LE SEL (CHLORURE
DE SODIUM) DESTINÉ À L'ENTRETIEN
DES CHEMINS, LE CALCIUM (CHLORU-
RE DE CALCIUM) DESTINÉ À L'ENTRE-
TIEN DES CHEMINS ET LES GROUPE
3, 4, 5 ET 7

LA TERRE, LE GRAVIER, LA PIERRE, LE BÉ-
TON BITUMINEUX Y COMPRIS L'AS-
PHALTE PLANE ET L'ASPHALTE RECY-
CLABLE ET NON RECYCLABLE, LA NEI-
GE, LA GLACE, LE SEL (CHLORURE DE
SODIUM) DESTINÉ À L'ENTRETIEN DES
CHEMINS, LE CALCIUM (CHLORURE DE
CALCIUM) DESTINÉ À L'ENTRETIEN DES
CHEMINS MATIÈRES DEMANDÉES: LE
SABLE, LA TERRE, LE GRAVIER, LA
PIERRE, LE BÉTON BITUMINEUX Y
COMPRIS L'ASPHALTE PLANE ET L'AS-
PHALTE RECYCLABLE ET NON RECY-
CLABLE, LE NEIGE, LA GLACE, LE BOIS
DE CHAUFFAGE, LE SEL (CHLORURE
DE SODIUM) DESTINÉ À L'ENTRETIEN
DES CHEMINS, LE CALCIUM (CHLORU-
RE DE CALCIUM) DESTINÉ À L'ENTRE-
TIEN DES CHEMINS ET LES GROUPE
3, 4, 5 ET 7

LA TERRE, LE GRAVIER, LA PIERRE, LE BÉ-
TON BITUMINEUX Y COMPRIS L'AS-
PHALTE PLANE ET L'ASPHALTE RECY-
CLABLE ET NON RECYCLABLE, LA NEI-
GE, LA GLACE, LE SEL (CHLORURE DE
SODIUM) DESTINÉ À L'ENTRETIEN DES
CHEMINS, LE CALCIUM (CHLORURE DE
CALCIUM) DESTINÉ À L'ENTRETIEN DES
CHEMINS MATIÈRES DEMANDÉES: LE
SABLE, LA TERRE, LE GRAVIER, LA
PIERRE, LE BÉTON BITUMINEUX Y
COMPRIS L'ASPHALTE PLANE ET L'AS-
PHALTE RECYCLABLE ET NON RECY-
CLABLE, LE NEIGE, LA GLACE, LE BOIS
DE CHAUFFAGE, LE SEL (CHLORURE
DE SODIUM) DESTINÉ À L'ENTRETIEN
DES CHEMINS, LE CALCIUM (CHLORU-
RE DE CALCIUM) DESTINÉ À L'ENTRE-
TIEN DES CHEMINS ET LES GROUPE
3, 4, 5 ET 7

LA TERRE, LE GRAVIER, LA PIERRE, LE BÉ-
TON BITUMINEUX Y COMPRIS L'AS-
PHALTE PLANE ET L'ASPHALTE RECY-
CLABLE ET NON RECYCLABLE, LA NEI-
GE, LA GLACE, LE SEL (CHLORURE DE
SODIUM) DESTINÉ À L'ENTRETIEN DES
CHEMINS, LE CALCIUM (CHLORURE DE
CALCIUM) DESTINÉ À L'ENTRETIEN DES
CHEMINS MATIÈRES DEMANDÉES: LE
SABLE, LA TERRE, LE GRAVIER, LA
PIERRE, LE BÉTON BITUMINEUX Y
COMPRIS L'ASPHALTE PLANE ET L'AS-
PHALTE RECYCLABLE ET NON RECY-
CLABLE, LE NEIGE, LA GLACE, LE BOIS
DE CHAUFFAGE, LE SEL (CHLORURE
DE SODIUM) DESTINÉ À L'ENTRETIEN
DES CHEMINS, LE CALCIUM (CHLORU-
RE DE CALCIUM) DESTINÉ À L'ENTRE-
TIEN DES CHEMINS ET LES GROUPE
3, 4, 5 ET 7

LA TERRE, LE GRAVIER, LA PIERRE, LE BÉ-
TON BITUMINEUX Y COMPRIS L'AS-
PHALTE PLANE ET L'ASPHALTE RECY-
CLABLE ET NON RECYCLABLE, LA NEI-
GE, LA GLACE, LE SEL (CHLORURE DE
SODIUM) DESTINÉ À L'ENTRETIEN DES
CHEMINS, LE CALCIUM (CHLORURE DE
CALCIUM) DESTINÉ À L'ENTRETIEN DES
CHEMINS MATIÈRES DEMANDÉES: LE
SABLE, LA TERRE, LE GRAVIER, LA
PIERRE, LE BÉTON BITUMINEUX Y
COMPRIS L'ASPHALTE PLANE ET L'AS-
PHALTE RECYCLABLE ET NON RECY-
CLABLE, LE NEIGE, LA GLACE, LE BOIS
DE CHAUFFAGE, LE SEL (CHLORURE
DE SODIUM) DESTINÉ À L'ENTRETIEN
DES CHEMINS, LE CALCIUM (CHLORU-
RE DE CALCIUM) DESTINÉ À L'ENTRE-
TIEN DES CHEMINS ET LES GROUPE
3, 4, 5 ET 7

LA TERRE, LE GRAVIER, LA PIERRE, LE BÉ-
TON BITUMINEUX Y COMPRIS L'AS-
PHALTE PLANE ET L'ASPHALTE RECY-
CLABLE ET NON RECYCLABLE, LA NEI-
GE, LA GLACE, LE SEL (CHLORURE DE
SODIUM) DESTINÉ À L'ENTRETIEN DES
CHEMINS, LE CALCIUM (CHLORURE DE
CALCIUM) DESTINÉ À L'ENTRETIEN DES
CHEMINS MATIÈRES DEMANDÉES: LE
SABLE, LA TERRE, LE GRAVIER, LA
PIERRE, LE BÉTON BITUMINEUX Y
COMPRIS L'ASPHALTE PLANE ET L'AS-
PHALTE RECYCLABLE ET NON RECY-
CLABLE, LE NE

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE HULL COUR MUNICIPALE DE GATINEAU

COUR MUNICIPALE SIGNIFICATION PUBLIQUE «SPECIALE» POUR L'AUDIENUE DU: 1994-08-25, 18 h 00 SIGNIFICATION PUBLIQUE

Les défendeurs ci-après désignés sont par la présente requis de comparaître JEUDI LE 25 AOÛT 1994 à 18 h 00, à la Cour municipale de Gatineau, située au 280 est, boulevard Maloney, Gatineau, Québec.

Une copie de la plainte et de la sommation sont déposées au greffe de cette cour pour chaque infraction.

VILLE DE GATINEAU -VS-

Table with columns: NOM, DATE DE NAISSANCE, and details of defendants including Bastien, Dean-Kenneth, Cayer, Mario, Desjardins, Serge, etc.

À défaut de comparaître à la date ci-avant indiquée, un jugement pourra être rendu contre les défendeurs conformément aux dispositions du Code de procédure pénale du Québec.

Gatineau, ce 23 juillet 1994 Me Jacques Dionne, greffier Cour municipale de Gatineau

VENTES EN JUSTICE

Conditions et renseignements

- 1. Les ventes judiciaires ont lieu aux adresses ci-dessous mentionnées. 2. L'enchérisseur doit en payer le montant immédiatement et en argent comptant ou chèque visé.

La Chambre des huissiers du Québec

LAVAL AVIS DE VENTE FORCÉE EN JUSTICE SUITE À UNE ORDONNANCE DE VENTE PAR LICITATION

Canada - Province de Québec Cour Supérieure - District de Montréal Nos: 500-05-004946-933 540-18-00034-949

SERGE L'HEUREUX, 280 rue Elie, Fabreville, Laval, Québec, H7P 2M1 et RICHARD L'HEUREUX, 280 rue Elie, Fabreville, Laval, Québec, H7P 2M1 et GUY L'HEUREUX, 280, Elie, Fabreville, Laval, Québec, H7P 2M1, partie demanderesse -vs- JOHANNÉ L'HEUREUX, 1560, Roy Crescent, # 204, Lachine, Québec, H8S 4E2, partie défenderesse, et L'OFFICIER DU BUREAU DE LA PUBLICITÉ DES DROITS DE LA CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE LAVAL, partie mise en cause.

«Un immeuble ayant front sur la rue Elie en la ville de Laval, Fabreville, connu et désigné comme étant le lot numéro TROIS CENT TRENTE-ET-UN de la subdivision officielle du lot originaire numéro DEUX CENT VINGT-HUIT (228-331) aux plan et livre de renvoi officiels de la Paroisse de Ste-Rose, division d'enregistrement de Laval, province de Québec».

Avec une maison y construite, portant le numéro civique 280, rue Elie, Fabreville, Laval H7P 2M1.

VILLE DE LAVAL, matricule: 8147 89 4120 6

L'immeuble servant de résidence familiale, la mise à prix est fixée à 64 300,00 \$ soit 50 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliés par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q., c. F-2.1).

Au moment de la vente, l'adjudicataire devra verser au shérif un montant minimum de 32 150, 00 \$ en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Laval, ce montant représentant 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multiplié par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q., c. F-2.1).

Pour être vendu, PAR LICITATION, au bureau du shérif, Palais de justice de Laval, 2800, boulevard Saint-Martin Ouest, local s.s. 1.03C, Laval (Québec) H7T 2S9, le TROISIÈME (13e) jour de SEPTEMBRE 1994, À ONZE (11h00) heures.

Me André TRUDEL ST-LOUIS Shérif-adjoint dans et pour le district de Laval 2800, boul. St-Martin O. Chomedey, Laval (Québec) H7T 2S9

Bureau de shérif Cour Supérieure Laval, le 19 juillet 1994

Suite des avis de la page B 6

Province de Québec, district de LAVAL, COUR DU QUÉBEC NO: 540-27-000347-93 PERCEPTEUR DES AMENDES, DEMANDEUR, -vs- LES ENTREPRENEURS CARO INC., DÉFENDEUR, Le 2 août 1994, à 11h00 de l'avant-midi, À LA PLACE D'AFFAIRES du défendeur, au no 2555, LE CORBUSIER, en la cité LAVAL, district de Laval, seront vendus par autorité de justice, les biens et effets du défendeur, consistant en: 1. Ordinateur Novex avec écran, clavier, imprimante Epson, 4 bureaux en bois; 1 classeur latéral 3 tiroirs noirs; 1 télécopieur Hitax marque Hitachi modèle 46; 1 photocopieur Minolta EP4301 avec armure et plusieurs autres articles. Conditions: ARGENT COMPTANT. Montréal, 21 juillet 1994. ROBERT JASMIN & ASSOCIÉS HUISSIERS, 150, boul. Ste-Rose, Laval, Qué. H7L 1L3. Téléphone: 622-9222.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE LONGUEUIL COUR SUPÉRIEURE

PRESENT PROTONOTAIRE ADJOINT LYNE COUTURE

Partie Requérente -vs- BENOIT DESFOSSÉ

ASSIGNATION

ORDRE est donné à BENOIT DESFOSSÉ, de comparaître au greffe de cette Cour situé au 1111, boul. Jacques-Cartier Est, à Longueuil, (Québec), dans un délai de trente (30) jours de la date de publication du présent avis dans le journal Le Devoir.

Une copie de la requête pour garde d'enfant et pension alimentaire a été remise au greffe à l'intention de la partie intimée.

YVAN ALLY, Protonotaire adjoint. Me FRANCINE GENDRON 20, rue Lemoyne ouest Longueuil, (Québec) J4H 1V3

Dans l'affaire de la faillite de: Emballages C.D.V. Packaging Inc. 9900 Côte de Liesse Lachine, Québec H8T 1A1

AVIS AUX CRÉANCIERS D'UNE ASSEMBLÉE

AVIS est par la présente donné que la compagnie-débitrice susdite a déposé une cession le 14 juillet 1994. La date de la cession est rétroactive au 13 mai 1994, date du dépôt de l'avis d'intention. La première assemblée des créanciers sera tenue le 2 août 1994, à 10h00, au bureau du séquestre officiel, 5 Place Ville-Marie, 8ième étage, Montréal, Québec.

DATE de Montréal, ce 18 juillet 1994 PFEIFFER & PFEIFFER INC. Syndic

ADRESSE: 1085 St-Alexandre, #400 Montréal, Québec, H2Z 1P4 Tél: (514) 393-8122

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE LONGUEUIL

NO: 505-12-013071-942 COUR SUPÉRIEURE WOODLEY COLDRONS, domicilié et résidant au 2574 rue Papineau, Longueuil, Québec, J4K 3M1, District de Longueuil,

Partie demanderesse -vs- ALEXANDRA JEAN, de résidence et domicile inconnus

Partie défenderesse PAR ORDRE DE LA COUR La défenderesse, ALEXANDRA JEAN, est, par les présentes, requise de comparaître, dans un délai de trente (30) jours de cette publication, personnellement ou par l'entremise de ses procureurs.

Une copie de la DÉCLARATION DE DIVORCE a été laissée au greffe de la Cour Supérieure, du district de Longueuil, à son intention. De plus, PRENEZ AVIS qu'il défaut par vous de signifier ou déposer votre comparution ou contestation dans lesdits délais, le demandeur procédera à obtenir contre vous un jugement par défaut conforme aux conclusions qu'il sollicite. VEUILLEZ AGIR EN CONSÉQUENCE. Lieu: St-Lambert, le 20 juillet 1994. YOLANDE GAUDETTE, Greffier de la Cour Supérieure. Me CAROLE CHICHEPORTICHE 295, Queen St-Lambert (Québec) Tel: 672-3000 Procureur du demandeur.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE LONGUEUIL

NO: 505-04-000518-944 COUR SUPÉRIEURE

PRESENT PROTONOTAIRE ADJOINT LYNE COUTURE

Partie Requérente -vs- BENOIT DESFOSSÉ

ASSIGNATION

ORDRE est donné à BENOIT DESFOSSÉ, de comparaître au greffe de cette Cour situé au 1111, boul. Jacques-Cartier Est, à Longueuil, (Québec), dans un délai de trente (30) jours de la date de publication du présent avis dans le journal Le Devoir.

Une copie de la requête pour garde d'enfant et pension alimentaire a été remise au greffe à l'intention de la partie intimée.

YVAN ALLY, Protonotaire adjoint. Me FRANCINE GENDRON 20, rue Lemoyne ouest Longueuil, (Québec) J4H 1V3

Dans l'affaire de la faillite de: Emballages C.D.V. Packaging Inc. 9900 Côte de Liesse Lachine, Québec H8T 1A1

AVIS AUX CRÉANCIERS D'UNE ASSEMBLÉE

AVIS est par la présente donné que la compagnie-débitrice susdite a déposé une cession le 14 juillet 1994. La date de la cession est rétroactive au 13 mai 1994, date du dépôt de l'avis d'intention. La première assemblée des créanciers sera tenue le 2 août 1994, à 10h00, au bureau du séquestre officiel, 5 Place Ville-Marie, 8ième étage, Montréal, Québec.

DATE de Montréal, ce 18 juillet 1994 PFEIFFER & PFEIFFER INC. Syndic

ADRESSE: 1085 St-Alexandre, #400 Montréal, Québec, H2Z 1P4 Tél: (514) 393-8122

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE LONGUEUIL

NO: 505-12-013071-942 COUR SUPÉRIEURE WOODLEY COLDRONS, domicilié et résidant au 2574 rue Papineau, Longueuil, Québec, J4K 3M1, District de Longueuil,

Partie demanderesse -vs- ALEXANDRA JEAN, de résidence et domicile inconnus

Partie défenderesse PAR ORDRE DE LA COUR La défenderesse, ALEXANDRA JEAN, est, par les présentes, requise de comparaître, dans un délai de trente (30) jours de cette publication, personnellement ou par l'entremise de ses procureurs.

Une copie de la DÉCLARATION DE DIVORCE a été laissée au greffe de la Cour Supérieure, du district de Longueuil, à son intention. De plus, PRENEZ AVIS qu'il défaut par vous de signifier ou déposer votre comparution ou contestation dans lesdits délais, le demandeur procédera à obtenir contre vous un jugement par défaut conforme aux conclusions qu'il sollicite. VEUILLEZ AGIR EN CONSÉQUENCE. Lieu: St-Lambert, le 20 juillet 1994. YOLANDE GAUDETTE, Greffier de la Cour Supérieure. Me CAROLE CHICHEPORTICHE 295, Queen St-Lambert (Québec) Tel: 672-3000 Procureur du demandeur.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE LONGUEUIL

NO: 505-04-000518-944 COUR SUPÉRIEURE

PRESENT PROTONOTAIRE ADJOINT LYNE COUTURE

Partie Requérente -vs- BENOIT DESFOSSÉ

ASSIGNATION

ORDRE est donné à BENOIT DESFOSSÉ, de comparaître au greffe de cette Cour situé au 1111, boul. Jacques-Cartier Est, à Longueuil, (Québec), dans un délai de trente (30) jours de la date de publication du présent avis dans le journal Le Devoir.

Une copie de la requête pour garde d'enfant et pension alimentaire a été remise au greffe à l'intention de la partie intimée.

YVAN ALLY, Protonotaire adjoint. Me FRANCINE GENDRON 20, rue Lemoyne ouest Longueuil, (Québec) J4H 1V3

Dans l'affaire de la faillite de: Emballages C.D.V. Packaging Inc. 9900 Côte de Liesse Lachine, Québec H8T 1A1

AVIS AUX CRÉANCIERS D'UNE ASSEMBLÉE

AVIS est par la présente donné que la compagnie-débitrice susdite a déposé une cession le 14 juillet 1994. La date de la cession est rétroactive au 13 mai 1994, date du dépôt de l'avis d'intention. La première assemblée des créanciers sera tenue le 2 août 1994, à 10h00, au bureau du séquestre officiel, 5 Place Ville-Marie, 8ième étage, Montréal, Québec.

DATE de Montréal, ce 18 juillet 1994 PFEIFFER & PFEIFFER INC. Syndic

ADRESSE: 1085 St-Alexandre, #400 Montréal, Québec, H2Z 1P4 Tél: (514) 393-8122

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE LONGUEUIL

NO: 505-12-013071-942 COUR SUPÉRIEURE WOODLEY COLDRONS, domicilié et résidant au 2574 rue Papineau, Longueuil, Québec, J4K 3M1, District de Longueuil,

Partie demanderesse -vs- ALEXANDRA JEAN, de résidence et domicile inconnus

Partie défenderesse PAR ORDRE DE LA COUR La défenderesse, ALEXANDRA JEAN, est, par les présentes, requise de comparaître, dans un délai de trente (30) jours de cette publication, personnellement ou par l'entremise de ses procureurs.

Une copie de la DÉCLARATION DE DIVORCE a été laissée au greffe de la Cour Supérieure, du district de Longueuil, à son intention. De plus, PRENEZ AVIS qu'il défaut par vous de signifier ou déposer votre comparution ou contestation dans lesdits délais, le demandeur procédera à obtenir contre vous un jugement par défaut conforme aux conclusions qu'il sollicite. VEUILLEZ AGIR EN CONSÉQUENCE. Lieu: St-Lambert, le 20 juillet 1994. YOLANDE GAUDETTE, Greffier de la Cour Supérieure. Me CAROLE CHICHEPORTICHE 295, Queen St-Lambert (Québec) Tel: 672-3000 Procureur du demandeur.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE LONGUEUIL

NO: 505-04-000518-944 COUR SUPÉRIEURE

PRESENT PROTONOTAIRE ADJOINT LYNE COUTURE

Partie Requérente -vs- BENOIT DESFOSSÉ

ASSIGNATION

ORDRE est donné à BENOIT DESFOSSÉ, de comparaître au greffe de cette Cour situé au 1111, boul. Jacques-Cartier Est, à Longueuil, (Québec), dans un délai de trente (30) jours de la date de publication du présent avis dans le journal Le Devoir.

Une copie de la requête pour garde d'enfant et pension alimentaire a été remise au greffe à l'intention de la partie intimée.

YVAN ALLY, Protonotaire adjoint. Me FRANCINE GENDRON 20, rue Lemoyne ouest Longueuil, (Québec) J4H 1V3

Dans l'affaire de la faillite de: Emballages C.D.V. Packaging Inc. 9900 Côte de Liesse Lachine, Québec H8T 1A1

AVIS AUX CRÉANCIERS D'UNE ASSEMBLÉE

AVIS est par la présente donné que la compagnie-débitrice susdite a déposé une cession le 14 juillet 1994. La date de la cession est rétroactive au 13 mai 1994, date du dépôt de l'avis d'intention. La première assemblée des créanciers sera tenue le 2 août 1994, à 10h00, au bureau du séquestre officiel, 5 Place Ville-Marie, 8ième étage, Montréal, Québec.

DATE de Montréal, ce 18 juillet 1994 PFEIFFER & PFEIFFER INC. Syndic

ADRESSE: 1085 St-Alexandre, #400 Montréal, Québec, H2Z 1P4 Tél: (514) 393-8122

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE LONGUEUIL

NO: 505-12-013071-942 COUR SUPÉRIEURE WOODLEY COLDRONS, domicilié et résidant au 2574 rue Papineau, Longueuil, Québec, J4K 3M1, District de Longueuil,

AVIS PUBLICS HEURES DE TOMBÉE

Les réservations doivent être faites avant 16h00 pour publication deux (2) jours plus tard.

Publications de lundi: Réservations avant 12 h 00 le vendredi

Publications de mardi: Réservations avant 16 h 00 le vendredi

Tél.: 985-3344 Fax: 985-3340

Avez-vous mangé



FONDATION DES MALADIES DU COEUR DU QUÉBEC

Au cœur de la solution!

Tél.: (514) 871-1551 ou 1-800-567-8563 Téléc.: (514) 871-1464

VENTES PAR SHÉRIF

AVIS PUBLIC est par la présente, donné que les TERRES ET HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus au temps et lieux respectifs mentionnés plus bas.

MONTREAL

Avis de vente immobilière en vertu de l'article 670 C.p.c. Canada - Province de Québec Cour supérieure - district de Montréal No: 500-05-000346-936 500-18-000126-947

CAISSE POPULAIRE DES JARDINS SAINT-VINCENT-DE-PAUL DE MONTREAL

ayant sa principale place d'affaires au 2422, boul. de Maisonneuve Est, Montréal, district de Montréal; partie demanderesse contre 2853-0384 QUÉBEC INC., adresse inconnue; et JEAN-PAUL ALLAIN, adresse inconnue; partie défenderesse et L'OFFICIER DE LA PUBLICITÉ DES DROITS DE MONTREAL, mis-en-cause.

«Un emplacement ayant front sur la rue Saint-André, dans la ville de Montréal connu et désigné de la façon suivante, savoir:

Partie du lot numéro CINQ CENT VINGT-DEUX de la subdivision officielle du lot originaire numéro SEPT (7-522), aux plan et livre de renvoi officiels du Village de la Côte Saint-Louis, division d'enregistrement de Montréal, ladite partie, mesurant seize pieds et soixante-sept centièmes de pied (16,67) de largeur par quatre-vingt-sept pieds (87) de profondeur et ayant une superficie de mille quatre cent cinquante pieds carrés (1450 p.c.), et ladite partie étant bornée, au nord-est par la rue St-André, au sud-est par le lot numéro 7-521, au sud-ouest par le lot numéro 7-451 et au nord-ouest par le résidu du lot numéro 7-524 appartenant tous au susdit cadastre du village de la Côte Saint-Louis, division d'enregistrement de Montréal.

Avec bâtisse y dessus érigée, circonstances et dépendances, ladite bâtisse portant les numéros civiques 6392 à 6396, de ladite rue Saint-André, en la ville de Montréal, province de Québec H2S 2K5.

La mise à prix est fixée à 24 850 \$ soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires Municipales en vertu de la loi sur les fiscalités municipales et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, Palais de justice de Montréal, au 1, rue Notre-Dame est, local 8.119, Montréal, province de Québec H2Y 1B6 le PREMIER (1er) jour de SEPTEMBRE mil neuf cent quatre-vingt-quatorze à QUATORZE heures (14h00).

«Un emplacement ayant front sur la rue Saint-André, dans la ville de Montréal connu et désigné de la façon suivante, savoir:

Partie du lot numéro CINQ CENT VINGT-DEUX de la subdivision officielle du lot originaire numéro SEPT (7-522), aux plan et livre de renvoi officiels du Village de la Côte Saint-Louis, division d'enregistrement de Montréal, ladite partie, mesurant seize pieds et soixante-sept centièmes de pied (16,67) de largeur par quatre-vingt-sept pieds (87) de profondeur et ayant une superficie de mille quatre cent cinquante pieds carrés (1450 p.c.), et ladite partie étant bornée, au nord-est par la rue St-André, au sud-est par le lot numéro 7-521, au sud-ouest par le lot numéro 7-451 et au nord-ouest par le résidu du lot numéro 7-524 appartenant tous au susdit cadastre.

Avec bâtisse y dessus érigée, portant les numéros civiques 6380 à 6384, rue Saint-André, Montréal, province de Québec H2S 2K5.

La mise à prix est fixée à 24 850 \$ soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires Municipales en vertu de la loi sur les fiscalités municipales et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, Palais de justice de Montréal, au 1, rue Notre-Dame est, local 8.119, Montréal, province de Québec H2Y 1B6 le TROISIÈME (3e) jour de SEPTEMBRE mil neuf cent quatre-vingt-quatorze à QUATORZE heures (14h00).

«Un emplacement ayant front sur la rue Saint-André, dans la ville de Montréal connu et désigné de la façon suivante, savoir:

Partie du lot numéro CINQ CENT VINGT-TROIS de la subdivision officielle du lot originaire numéro SEPT (7-523), aux plan et livre de renvoi officiels du Village de la Côte Saint-Louis, division d'enregistrement de Montréal, ladite partie, mesurant seize pieds et

soixante-sept centièmes de pied (16,67) de largeur par quatre-vingt-sept pieds (87) de profondeur et ayant une superficie de mille quatre cent cinquante pieds carrés (1450 p.c.), et ladite partie étant bornée, au nord-est par la rue St-André, au sud-est par le résidu du lot numéro 7-523, au sud-ouest par le lot numéro 7-451 et au nord-ouest par le lot numéro 7-524, appartenant tous au susdit cadastre du village de la Côte Saint-Louis, division d'enregistrement de Montréal.

Avec bâtisse y dessus érigée, circonstances et dépendances, ladite bâtisse portant les numéros civiques 6392 à 6396, de ladite rue Saint-André, en la ville de Montréal, province de Québec H2S 2K5.

La mise à prix est fixée à 24 850 \$ soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires Municipales en vertu de la loi sur les fiscalités municipales et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, Palais de justice de Montréal, au 1, rue Notre-Dame est, local 8.119, Montréal, province de Québec H2Y 1B6 le PREMIER (1er) jour de SEPTEMBRE mil neuf cent quatre-vingt-quatorze à QUATORZE heures (14h00).

«Un emplacement ayant front sur la rue Saint-André, dans la ville de Montréal connu et désigné de la façon suivante, savoir:

Partie du lot numéro CINQ CENT VINGT-TROIS de la subdivision officielle du lot originaire numéro SEPT (7-523), aux plan et livre de renvoi officiels du Village de la Côte Saint-Louis, division d'enregistrement de Montréal, ladite partie, mesurant seize pieds et soixante-sept centièmes de pied (16,67) de largeur par quatre-vingt-sept pieds (87) de profondeur et ayant une superficie de mille quatre cent cinquante pieds carrés (1450 p.c.), et ladite partie étant bornée, au nord-est par la rue St-André, au sud-est par le lot numéro 7-521, au sud-ouest par le lot numéro 7-451 et au nord-ouest par le résidu du lot numéro 7-524 appartenant tous au susdit cadastre.

Avec bâtisse y dessus érigée, portant les numéros civiques 6380 à 6384, rue Saint-André, Montréal, province de Québec H2S 2K5.

La mise à prix est fixée à 24 850 \$ soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires Municipales en vertu de la loi sur les fiscalités municipales et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, Palais de justice de Montréal, au 1, rue Notre-Dame est, local 8.119, Montréal, province de Québec H2Y 1B6 le TROISIÈME (3e) jour de SEPTEMBRE mil neuf cent quatre-vingt-quatorze à QUATORZE heures (14h00).

«Un emplacement ayant front sur la rue Saint-André, dans la ville de Montréal connu et désigné de la façon suivante, savoir:

Partie du lot numéro CINQ CENT VINGT-TROIS de la subdivision officielle du lot originaire numéro SEPT (7-523), aux plan et livre de renvoi officiels du Village de la Côte Saint-Louis, division d'enregistrement de Montréal, ladite partie, mesurant seize pieds et soixante-sept centièmes de pied (16,67) de largeur par quatre-vingt-sept pieds (87) de profondeur et ayant une superficie de mille quatre cent cinquante pieds carrés (1450 p.c.), et ladite partie étant bornée, au nord-est par la rue St-André, au sud-est par le lot numéro 7-521, au sud-ouest par le lot numéro 7-451 et au nord-ouest par le résidu du lot numéro 7-524 appartenant tous au susdit cadastre.

Avec bâtisse y dessus érigée, portant les numéros civiques 6380 à 6384, rue Saint-André, Montréal, province de Québec H2S 2K5.

La mise à prix est fixée à 24 850 \$ soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires Municipales en vertu de la loi sur les fiscalités municipales et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, Palais de justice de Montréal, au 1, rue Notre-Dame est, local 8.119, Montréal, province de Québec H2Y 1B6 le TROISIÈME (3e) jour de SEPTEMBRE mil neuf cent quatre-vingt-quatorze à QUATORZE heures (14h00).

«Un emplacement ayant front sur la rue Saint-André, dans la ville de Montréal connu et désigné de la façon suivante, savoir:

Partie du lot numéro CINQ CENT VINGT-TROIS de la subdivision officielle du lot originaire numéro SEPT (7-523), aux plan et livre de renvoi officiels du Village de la Côte Saint-Louis, division d'enregistrement de Montréal, ladite partie, mesurant seize pieds et soixante-sept centièmes de pied (16,67) de largeur par quatre-vingt-sept pieds (87) de profondeur et ayant une superficie de mille quatre cent cinquante pieds carrés (1450 p.c.), et ladite partie étant bornée, au nord-est par la rue St-André, au sud-est par le lot numéro 7-521, au sud-ouest par le lot numéro 7-451 et au nord-ouest par le résidu du lot numéro 7-524 appartenant tous au susdit cadastre.

Avec bâtisse y dessus érigée, portant les numéros civiques 6380 à 6384, rue Saint-André, Montréal, province de Québec H2S 2K5.

La mise à prix est fixée à

LE DEVOIR

LES SPORTS

Les Mariners de Seattle espéraient pourtant participer à la Série mondiale

Une tuile n'attend pas l'autre...

Seattle (AP) — Non seulement les Mariners de Seattle se retrouvent-ils une fois de plus dans la cave du classement, mais voilà que le plafond leur tombe sur la tête!

La saison 1994 devait être la meilleure de l'histoire des Mariners, de l'avis du gérant Lou Piniella. Mais l'équipe a perdu ses cinq premiers matches; deux de ses lanceurs partants sur lesquels elle misait le plus n'ont pas répondu aux attentes à cause de blessures sérieuses; et voilà maintenant que tombent les tuiles du toit du stade.

«Notre saison est pénible depuis le premier jour, avoue Piniella. Nous en arrachons à tous les points de vue. Je ne m'attendais vraiment pas à ça. Je ne sais quoi penser.»

Après avoir subi un balayage dans une série de quatre matches contre les Yankees de New York, au cours de laquelle leurs lanceurs ont concédé 46 points, les Mariners ont finalement remporté une victoire au compte de 7-5 contre les Orioles de Baltimore, lundi soir dernier. Puis les tuiles du toit du Kingdome, le domicile des Mariners depuis 18 ans, se sont mises à tomber.

Quatre tuiles ont lâché, causant l'annulation des matches de mardi et mercredi contre les Orioles. Une série de quatre matches contre les Red Sox a dû être disputée à Boston plutôt qu'à Seattle.

«Le département des promotions devrait peut-être organiser la soirée du casque protecteur», a dit à la blague le lanceur Randy Johnson.

D'autres joueurs, comme Ken Griffey fils, ont l'humour plus cinglant: «Devrons-nous jouer dans un autre stade en terrain neutre? Pourquoi pas Tampa? De toute façon nous jouerons là-bas en 1997», a déclaré le joueur étoile des Mariners.

Avant le début de la présente série contre les Red Sox, les Mariners se retrouvaient à 18 matches sous la barre de .500. Leur dossier de 38-54 était le pire de la Ligue américaine. Même dans la faible section ouest, ils ne venaient qu'au quatrième et dernier rang.

Les Mariners sont en voie de connaître une 16e saison perdante en 18 ans d'histoire. Après qu'ils eurent présenté un dossier de 82-80 en 1993, à la première saison de Piniella à la barre, les plus beaux espoirs étaient permis pour 1994. Un excellent camp d'entraînement a laissé croire à Piniella

que son équipe pouvait remporter 90 victoires cette saison. Avec le réaménagement des sections, il espérait enlever le championnat de l'Ouest. Et rendu là, pourquoi pas la Série mondiale pour les Mariners?

Comment expliquer que Piniella se soit trompé de la sorte dans l'évaluation de son équipe?

Il faut d'abord regarder du côté des lanceurs partants. Les vétérans Chris Bosio et Greg Hibbard, en qui les Mariners ont investi au total 22,25 millions \$, n'ont pas répondu aux attentes en raison de blessures.

«Les blessures font partie du baseball, affirme Piniella. Je ne pense que nous ayons vu le vrai Hibbard cette saison. Bosio, à cause de ses mauvais genoux, n'a pas été un bon lanceur. Je pense que les blessures ont affecté leur rendement dès le début de la saison.»

Piniella a les mains liées. Les propriétaires des Mariners ont décidé de réduire la masse salariale de 33 à 28,5 millions\$ cette saison. La direction de l'équipe a été contrainte d'échanger le joueur d'arrêt-court Omar Vizquel aux Indiens de Cleveland parce qu'elle n'avait plus les moyens de le payer.



GILLE MARCOTTE

Le onzième commandement

Cette semaine, j'ai passé le plus gros de mon temps à aller voir les Expos, à me promener dans le Stade. Chaque fois, en rentrant, les mêmes images. En passant les tourniquets, on est tout de suite frappé par le «char» de comptoirs de bouffe qu'il faut franchir pour arriver sous le grand chapiteau et voir, nous sautant aux yeux, tout le vert du grand tapis, puis le grand écran au fin fond du champ centre où défilent des images de tout acabit, des publicités qui vont du p'tit gros qui «pogne» un hot-dog Lafleur avec son gant aux filles lascives qui annoncent les jeans Guess, ainsi de suite. Sans oublier ce nouveau message des Expos eux-mêmes: «Partout dans les gradins il y a de l'espoir, les fans commencent à y croire.»

Justement, à ce sujet-là précisément, ce n'est pas dans les gradins, mais tout en dessous, dans la «chambre des joueurs», que j'ai fait ma découverte de la semaine. Eh bien oui, mes amis, en sortant du vestiaire des Expos, juste avant l'écriture qui rappelle aux joueurs de ne pas «pitcher» leur gomme sur le terrain — ça colle au tapis — il y a la bible de l'Expositif. C'est un genre de «dix commandements» qui guident les joueurs vers le paradis, la victoire. Les voici, «here they are...»

1. Crois que tu peux gagner. 2. Pense et comporte-toi comme un gagnant en tout temps. 3. Soyez présents les uns pour les autres. 4. Joue avec intensité. 5. PRÉPARE-TOI, PRÉPARE-TOI, PRÉPARE-TOI. 6. Assume ton propre développement. 7. Garde tes objectifs clairement à l'esprit. 8. «Turn losses into lessons». 9. Joue pour gagner, pas juste pour éviter de perdre. 10. Célébrez vos victoires, elles sont à vous pour le reste de votre vie.

On pourrait en ajouter un onzième: aime ton spectateur comme toi-même, c'est lui qui remplit tes poches.

Ca fait «cool» de dire que, bof!, c'est correct les gros salaires, que tant mieux pour eux autres, qu'au fond on s'en fout, pourvu qu'on en ait pour notre argent quand on va Stade. Cette semaine, en farfouillant dans cette histoire de grève, «inévitables», comme on la qualifie chaque jour de plus en plus, je me suis dit qu'il y un élément qui manque dans tout ça. C'est le poids de l'opinion publique.

Celle des amateurs qui s'offrent ce divertissement, qui paient pour aller applaudir leur équipe. C'est ce poids-là qui risque de faire pencher la balance. Et peu importe le charabia des négociations, des arguments, propositions et contre-propositions, les joueurs vont avoir bien de la misère à convaincre leur public. Comment sympathiser avec des travailleurs dont le salaire annuel moyen dépasse un million de dollars?

Du baseball, j'en ai joué, j'en ai vu beaucoup. Quand j'avais dix ans, je partais de Laval-des-Rapides, je traversais le pont Vau à pied, je prenais l'autobus, le tramway, j'achetais mon billet et je rentrais au stade Dorlormier comme dans un royaume encore plus excitant que le parc Belmont. J'allais voir jouer les Royaux. Je l'ai acheté aussi, mon billet, pour le tout premier match des Expos au parc Jarry.

Vingt-sept ans plus tard, c'est simple comme jamais, je prends le métro, un quart-d'heure et je suis arrivé, je montre ma passe au monsieur, je rentre «gratuit», je prends l'ascenseur qui descend au vestiaire des Expos, je marche à travers le tunnel qui mène au terrain et je les vois de tout près. Ils sont tous là, Alou, Grissom, Walker et compagnie, qui frappent, attrapent, blaguent, jasant, s'échauffent tranquillement pas vite en prévision de la partie. Ils gagnent quatre millions de dollars, ou trois, ou deux, ou bien seulement 200 000 dollars par an.

Peu importe à qui vous parlez, dans cette équipe comme dans n'importe quelle autre d'ailleurs, vous finissez par réaliser que vous parlez à un athlète qui exerce ici ou là son métier, en attendant de partir en courant, ailleurs, là où on lui donnera plus d'argent pour déployer ses talents. Un monde capoté: plus rien à voir avec la réalité, surtout pas avec celle de ceux qui vont les voir, dont plusieurs ne gagnent pas en une année ce que Larry Walker gagne en un match.

Quand je vois les joueurs sauter sur le terrain, j'ai beau aimer leur sport, j'ai de la misère à ne pas voir un troupeau d'athlètes engraisés avec le foie de ceux qui sont assis dans les gradins. Au lieu d'être ailleurs en train de jouer à la balle molle ou la pétanque. En tout cas, moi, je m'en vas pédaler! De l'air. Vite, du bon vent. Les chicanes de ces millionnaires-là, ça me fait suer énormément.

BASEBALL

LIGUE NATIONALE

HIÉR

Cincinnati 6	Chicago 7
Los Angeles à Montréal	
San Diego à Philadelphie	
San Francisco à New York	
Pittsburgh à Houston	
Atlanta à St. Louis (2)	
Floride à Colorado	

Jeu	à Chicago (Foster 2-3)
Pittsburgh 6	Houston 13
Atlanta 3-6	St. Louis 6-1
Aujourd'hui	LA (Candiotti 7-4) à Montréal (Fassero 7-6)
SF (Burkett 6-7) à NY	Pittsburgh (Cooke 4-7)
(Remlinger 0-3)	à Houston (Williams 5-5)
Atlanta (Avery 6-3) à	Florida (Scheid 0-1) au
St. Louis (Watson 6-4)	Colorado (Freeman 8-2)
Cincinnati (Hanson 5-	

(Parties d'hier non comprises)

Section Est				
G	P	Moy.	Diff	
Montréal	57	37	.606	—
Atlanta	57	37	.606	—
Philadelphie	45	50	.474	12 1/2
New York	44	50	.468	13
Florida	43	52	.453	14 1/2

Section Centrale				
G	P	Moy.	Diff	
Cincinnati	56	38	.596	—
Houston	55	41	.573	2
Pittsburgh	45	49	.479	11
St. Louis	44	49	.473	11 1/2
Chicago	41	52	.441	14 1/2

Section Ouest				
G	P	Moy.	Diff	
Los Angeles	48	47	.505	—
Colorado	46	51	.474	3
San Francisco	45	51	.469	3 1/2
San Diego	37	59	.385	11 1/2

LIGUE AMÉRICAINE

HIÉR

Seattle à Boston	
Chicago à Cleveland	
Texas à Toronto	
Kansas City à Detroit	
Minnesota à Milwaukee	
New York en Californie	
Baltimore à Oakland	

Jeu	à Cleveland (Grimsley 1-1)
Baltimore 3	Oakland 4
Chicago 6	Cleveland 5
Texas 3	Toronto 9
Minnesota 3	Milwaukee 7
New York 11	Californie 7
Boston à Seattle, (remis)	Popeil 5-9)
Aujourd'hui	KC (Cone 13-4) à
Seattle (Fleming 6-10)	Detroit (Gullickson 4-4)
et Cummings 1-4) à	Minnesota (Pulido 3-6) à
Boston (Hesketh 5-5 et	Milwaukee (Miranda 1-2)
VanEdmond 0-3)	NY (Hitchcock 1-1) en
Chicago (Sanderson 8-3)	Californie (Anderson 6-4)

(Parties d'hier non comprises)

Section Est				
G	P	Moy.	Diff	
New York	57	36	.613	—
Baltimore	53	39	.576	3 1/2
Boston	45	48	.484	12
Toronto	44	50	.468	13 1/2
Detroit	42	53	.442	16

Section Centrale				
G	P	Moy.	Diff	
Chicago	58	36	.617	—
x-Cleveland	54	38	.587	3
Kansas City	49	46	.516	9 1/2
Milwaukee	45	50	.474	13 1/2
Minnesota	43	51	.457	15

Section Ouest				
G	P	Moy.	Diff	
Texas	46	49	.484	—
Oakland	42	53	.442	4
Californie	42	55	.433	5
Seattle	38	54	.413	6 1/2

MJ	AB	P	CS	Moy.	
TGwynn SD	89	338	66	130	.385
Bagwell Hou	92	336	82	118	.351
Morris Cin	94	367	54	127	.346
Jefferies STL	85	322	39	107	.332
Alou Mon	90	348	65	115	.330
Justice Atl	85	282	50	93	.330
Piazza LA	89	341	55	111	.326
Conline Flo	95	368	50	118	.321
Bonne Cin	89	303	46	97	.320
Mitchell Cin	77	253	45	81	.320

Points — Bagwell, Houston, 82; Grissom, Montréal, 77; Biggio, Houston, 74; Galarraga, Colorado, 73; Lankford, St. Louis, 72; Bonds, San Francisco, 70; Rkelly, Atlanta, 66; TGwynn, San Diego, 66.

Points produits — Bagwell, Houston, 89; Bichette, Colorado, 89; Piazza, Los Angeles, 78; Galarraga, Colorado, 78; MaWilliams, San Francisco, 75; Morris, Cincinnati, 74; McGriff, Atlanta, 71.

Coups sûrs — TGwynn, SD, 130; Morris, Cincinnati, 127; Bichette, Colorado, 127; Galarraga, Colorado, 125; Bagwell, Houston, 118; Conline, Florida, 118; Mondesi, Los Angeles, 115; Alou, Montréal, 115; Biggio, Houston, 115; Rkelly, Atlanta, 115.

Doubles — Biggio, Houston, 35; LWalker, Montréal, 34; Bichette, Colorado, 29; JBell, Pittsburgh, 29; Morris, Cincinnati, 28; Bagwell, Houston, 27; TGwynn, San Diego, 26.

Triples — RSanders, Cincinnati, 8; Butler, LA, 8; DLewis, SF, 8; à égalité à 5.

Circuits — MaWilliams, SF, 35; Bagwell, Houston, 29; Bonds, SF, 29; Galarraga, Colorado, 28; McGriff, Atlanta, 26; Sosa, Chicago, 23; Bichette, Colorado, 23; Mitchell, Cincinnati, 23.

Surin sur pied lundi

PRESSE CANADIENNE

Le sprinter montréalais Bruny Surin est confiant d'être rétabli à temps pour les Jeux du Commonwealth, après avoir subi hier une intervention chirurgicale pour réparer une déchirure d'un cartilage au genou gauche.

«Ça s'est bien passé, a dit son agent et épouse, Bianelle Legros. Il devrait pouvoir marcher à compter de lundi et débuter la physiothérapie ainsi que le jogging dans une semaine.»

Surin, âgé de 25 ans, s'est blessé il y a deux semaines en disputant le 100 mètres des Jeux de la Francophonie, à Paris. Il avait remporté la victoire avec un temps modeste de 10 sec 08.

Il a ensuite été contraint d'annuler sa participation à six compétitions du

circuit Grand Prix ainsi qu'aux championnats canadiens qui se dérouleront la semaine prochaine à Victoria, en Colombie-Britannique.

Les championnats canadiens doivent servir de qualifications pour les Jeux du Commonwealth, qui se tiendront à Victoria du 18 au 28 août. Athlétisme Canada a déjà fait savoir que si Surin est suffisamment rétabli pour prendre part aux Jeux du Commonwealth, une place lui sera probablement réservée.

«Nous et les médecins sommes d'avis qu'il pourra courir aux Jeux du Commonwealth, a dit Bianelle Legros. Mais il faudra voir comment il récupérera au cours des prochains jours.»

Surin et son épouse attendent la naissance de leur premier enfant d'une journée à l'autre.

10 000 m du Grand Prix d'athlétisme d'Oslo

Fantastique exploit du Kenyan Sigei

Oslo (AFP) — Étonnants coureurs Kenyans aux possibilités sans limites. Hier soir à Oslo, William Sigei, la dernière trouvaille des hauts plateaux, a réalisé le fantastique exploit d'améliorer de plus de 6 secondes le record du monde du 10 000 m vieux d'un an que son compatriote Yobes Ondieki avait porté à un niveau qui paraissait inaccessible pour plusieurs années.

Lors de la réunion norvégienne, Sigei, 24 ans, un timide coureur de Kerich, dans la Rift Valley, a réalisé 26 min 52 sec 23 contre 26 min 58 sec 38 à Ondieki, qui avait établi le précédent record sur la même piste, le 10 juillet 1993. Au passage, Sigei a pulvérisé de 24 secondes son record personnel, établi... le 10 juillet 1993 dans le sillage du record d'Ondieki.

Double champion du monde de cross (1993 et 1994), Sigei 1,78 m, 57 kg, est l'un des six enfants d'une famille de fermiers cultivant le thé. Immigré à Londres, il est le deuxième homme après Ondieki à passer sous la fameuse barrière des 27 minutes sur les 25 tours de piste.

Élément remarquable: les «lièvres» de service, son compatriote William Mutwol et l'Irlandais Paul Domovian, ne l'ont pas mis dans une position idéale. A mi-parcours, le retard était de près de cinq secondes sur les temps d'Ondieki. Il était encore de 3

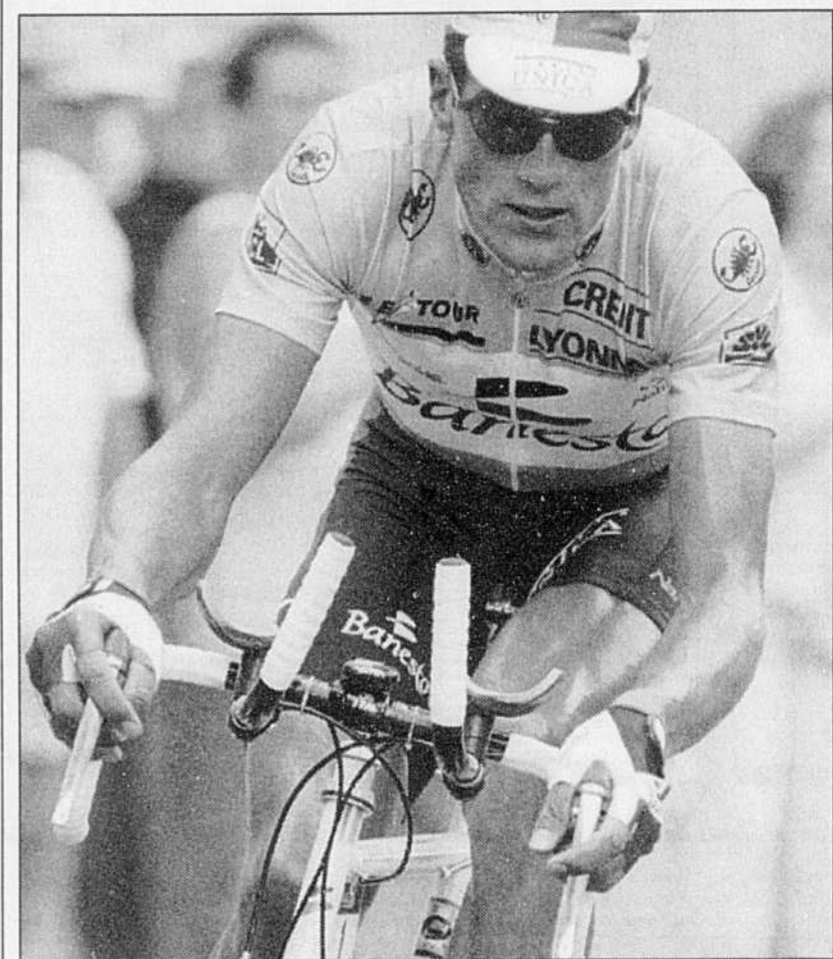
sec 23 au sixième km, là où Sigei choisit de partir seul, produisant une prodigieuse accélération. Au septième km, le métronome kenyan était revenu à 21 centièmes d'Ondieki, couvrant le km en 2 min 39 sec. Il le dépassait au neuvième km et le pulvérisait avec un dernier kilomètre en 2 min 37 sec.

«Je pensais battre le record mais pas par une telle marge, a-t-il déclaré d'une voix quasi-inaudible. Cet exploit est d'autant plus fameux qu'aucun 10 000 mètres n'était prévu au programme de la réunion. C'est son agent Kim Macdonald, le sachant en grande forme, qui avait demandé aux organisateurs d'en programmer un à la hâte. Bien vu! Sigei qui avait couru un seul 10 000 m cette saison et pulvérisé son record personnel sur 5000 m, était fin prêt.

Par ailleurs, des meilleures performances mondiales de l'année ont été réalisées par l'Américaine Gwen Torrence sur 200 m (21 sec 94), par le Kenyan Wilson Kipketer sur 800 mètres (1 min 43 sec 29), par l'Irlandaise Sonia O'Sullivan sur le mile (4 min 00 sec 06) et par le Burundais Venuste Nyongabo également sur le mile (3 min 48 sec 94).

Enfin, l'Américain Dennis Mitchell a réalisé un excellent temps sur 100 m (9 sec 94). Il a promis de battre d'ici peu le record du monde de son compatriote Leroy Burrell (9 sec 85).

Tour de France



Mauvais jour pour Miguel Indurain, quand même toujours maillot jaune.

Ugrumov surpasse Indurain

Morzine (AFP) — Le Russe Piotr Ugrumov est devenu hier le dauphin de l'Espagnol Miguel Indurain dans le Tour de France en dominant le contre-la-montre en côte de 47,5 kilomètres, entre Cluses et Morzine Avoriaz.

Au lendemain de sa victoire d'étape de Cluses, Ugrumov a réalisé un vrai exploit dans la dix-neuvième étape. Il a repoussé son premier suivant, l'Italien Marco Pantani, à 1 min 38 sec, et Miguel Indurain, seulement troisième, à 3 min 16 sec.

Ce «chronométré» qui comportait l'ascension de trois côtes a été fatal à Richard Virenque, encore deuxième du Tour au départ de Cluses. Le Varois a été très tôt distancé et a même raté un virage. Il a perdu au total 6 min 04 sec sur Ugrumov et, visiblement très déçu, s'est effondré en larmes après l'arrivée.

Virenque a rétrogradé à la cinquième place du classement, à deux

jours de l'arrivée à Paris. Il a été dépassé par Pantani, désormais troisième, et par Luc Leblanc, son coéquipier du groupe Festina qui a pris la quatrième place du contre-la-montre.

Indurain, pointé à 1 min 33 sec d'Ugrumov au pied de la montée, a déclaré ne pas s'être livré à fond. «Je n'ai pas tout donné. Je n'ai pas voulu prendre de risques», a expliqué le Navarrais qui possède une confortable avance (5 min 39 sec) sur Ugrumov. Il est assuré, sauf accident, de remporter son quatrième Tour de France à deux jours de l'arrivée à Paris.

En trois journées, Ugrumov est remonté de la neuvième à la deuxième place. Il a manqué de peu la victoire à Val Thorens (2^e), a mené une longue échappée jusqu'à Cluses puis s'est imposé contre le chronométré sur un parcours impitoyable, rendu glissant par les averse qui se sont mises à tomber pendant la course.

EN BREF

DORSETT ET WHITE HONORÉS

Le demi offensif Tony Dorsett et le joueur de ligne défensive Randy White verront leurs noms inscrits sur le cercle d'honneur du Texas Stadium, où évoluent les Cowboys de Dallas. Ils deviendront les huitième et neuvième anciens membres de l'équipe à recevoir un tel honneur. Les autres sont le joueur de ligne défensive Bob Lilly, le quart Don Meredith, le demi offensif Don Perkins, le seigneur Chuck Howley, le demi défensif Mel Renfro, le quart Roger Staubach, le seigneur Lee Roy Jordan ainsi que l'entraîneur Tom Landry.

COUPE DE LA FÉDÉRATION: DEMI-FINALE LOGIQUE

L'Espagne, les États-Unis, l'Allemagne et la France ont accédé aux demi-finales de la Coupe de tennis de la Fédération disputée à Francfort, en Allemagne. Les États-Unis, classés deuxième, l'ont emporté par blanchissage aux dépens des Australiennes, au compte de 3-0. Les Françaises, troisième favorites, ont difficilement triomphé des Bulgares Katerina et Magdalena Maleeva, par le compte de 2-1. L'Espagne, première favorite, a disposé du Japon par 3-0, alors que l'Allemagne, quatrième tête de série, a aussi balayé l'Afrique du

Sud 3-0. L'Espagne affrontera maintenant l'Allemagne, tandis que les États-Unis rencontreront la France.

ÉQUIPE DISPARUE

La Ligue américaine professionnelle de soccer a décidé de dissoudre la formation du Force de Houston en raison de l'incertitude financière entourant l'équipe. Le Force en était à sa première saison dans l'APSL. Il avait subi la défaite à sa seule rencontre cette saison. La ligue a fait savoir que les sept équipes restantes allaient malgré tout disputer 20 matches cette saison, tel que prévu. Ainsi l'Impact de Montréal, qui devait affronter le Force vendredi prochain au Centre Claude-Robillard, sera plutôt l'hôte des Rockets de Toronto.

SURPRISE CHEZ LES JUNIORS

Ioana Plesu, de Sainte-Foy, a causé la surprise en triomphant de la première tête de série Lysanne Sévigny, de Cap-de-la-Madeleine, par le compte de 6-2, 4-6, 6-2, pour accéder à la finale du Championnat québécois de tennis junior pour les 16 ans et moins. Établie quatrième favorite, Plesu en sera à sa deuxième finale de championnat en autant de semaines. Le week-end dernier, elle avait baissé

pavillon devant Geneviève Houle, de Repentigny, en finale du Championnat pour les 14 ans et moins présentée à Trois-Rivières-Ouest. La jeune Plesu, âgée d'à peine 13 ans, sera maintenant opposée à la troisième favorite, Kathrine Tessier, de Repentigny. Cette dernière, qui fêtera son seizième anniversaire dimanche, a eu raison, par le compte de 6-2, 6-4, de la deuxième favorite Marie-Claude Ostiguy, de Boucherville. Chez les garçons, le premier favori Simon Larose, de Cap-de-la-Madeleine, a obtenu son laissez-passer pour la finale avec une victoire de 6-3, 6-2 aux dépens du quatrième favori Jean-François Giguère, de Terrebonne. La deuxième tête de série, Michal Cizek, de LaSalle, a quant à lui disposé du sixième favori Louis-Olivier Legault, de Dorval, par le score de 6-0, 6-2.

TORONTO: FORFAIT DE SAMPRAS

L'Américain Pete Sampras a déclaré forfait pour le tournoi de tennis de Toronto, épreuve de l'AATP Tour dont il devait être la tête de série no 1, en raison d'une tendinite à la cheville gauche, une semaine après avoir renoncé à celui de Washington. Le no 1 mondial, récent vainqueur de Wimbledon, a expliqué aux organisateurs que ses médecins lui avaient conseillé de prendre deux semaines de repos. Boris Becker a aussi déclaré forfait en raison de blessure.



AU BÂTON

(Parties d'hier non comprises)

AB	PC	CS	PP	CC	BV	Moy.	
Alou	348	65	115	64	19	6	.330
Bell	83	9	22	9	2	3	.265
Benavides	75	8	16	6	0	0	.213
Berry	248	33	66	27	6	11	.266
Cordero	345	56	103	53	14	14	.299
Fletcher	240	24	67	50	10	0	.279
Floyd	280	34	78	36	3	8	.279
Frazier	126	22	37	12	0	19	.294
Grissom	387	77	108	36	7	31	.279
Lansing							